



Espace & Résidence



Projet d'urbanisation zone 1AU du PLU de GORCY (54 730)

Rue Moyen Ville / Rue du 131 Régiment d'infanterie

Dossier de demande d'examen au cas par cas



Agence Grand-Est

Tél. 06 76 79 01 51

Web : www.element-5.fr

Siège social

Riedweg Links • 67170 BRUMATH

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

Etude :	Demande au cas par cas Urbanisation de la zone 1AU du PLU de Gorcy (54 730)
Maitre d'ouvrage :	ESPACE & RESIDENCE représenté par Mr Yannick SCHROEDER 7 Rue de Verclly BP 45024 57071 METZ Cedex 03 Tél : 03 87 77 85 15 Email : contact@espaceresidence.com  Espace & Résidence
A.M.O	Jean-Luc BITARD Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G 6 rue Pépin le Bref - 57100 THIONVILLE tél : 03 82 53 28 09 fax : 03 82 53 56 20 email : jl.bitard.sa@wanadoo.fr Site : http://www.jeanlucbitardsa.com  GÉOMÈTRE-EXPERT CONSEILLER VALORISER GARANTIR
Maitre d'œuvre :	ELEMENT CINQ 4 rue des artisans 67 210 BERNARDSWILLER Tél : 06.76.79.01.51 Email : a.derrez@element-5.fr 
Rapport / date :	Version initiale (1.1) – 27/02/2019
Rédacteur :	Alexandre DERREZ

Sommaire

1	CERFA n°14734*02 et son annexe 1	5
2	Contexte	15
3	Emprise et description du projet	16
3.1	Profils altimétriques de la zone projet.....	20
3.1.1	Profil nord-sud le long du talweg.....	20
3.2	La géologie du site	21
4	Analyse des risques sur la zone projet.....	22
4.1	Risque inondation, coulée de boue, remontée de nappe.....	22
4.2	Risque retrait-gonflements des sols argileux / mouvement de terrain	23
4.3	Risque cavités souterraines	23
4.4	Risque sismique.....	24
4.5	Sites et sols pollués.....	24
4.6	Site industriel.....	24
5	Données bibliographiques sur la zone d'étude et zonages réglementaires	25
5.1	Réseau Natura 2000 : FRANCE.....	25
5.1.1	FR4100171 – Corridor de la Meuse (Directive Habitat)	26
5.1.2	Le site FR4112001 – Forêt et zones humides du pays de Spincourt (Directive Oiseaux)	28
5.1.3	Le site FR4100155 - Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain (Directive Habitats)	32
5.2	Réseau Natura 2000 : BELGIQUE	33
5.2.1	BE34067 - Forêts et marais bajociens de Baranzly à Athus.....	33
5.2.2	BE34065 - Bassin supérieur de la Vire et du Ton	36
5.3	Les inventaires ZNIEFF	39
5.4	Les protections réglementaires	39
5.5	La trame verte et bleue identifiée au SRCE	40
5.6	Les zones humides.....	41
5.7	Analyse diachronique du site.....	43
5.7.1	Comparaison avec la situation en 1960	43
6	Expertise flore et habitats	44
6.1	Inventaire des espèces végétales et habitats	44
6.2	Conclusion – diagnostic phytoécologique	44
6.3	Reportage photographique des habitats identifiés	44
7	Expertise faune.....	45
8	Expertise zone humide	45
8.1	Les zones humides et contexte réglementaire	45
8.2	Critères relatifs à la végétation.....	46
8.3	Critères relatifs à la pédologie	46
8.3.1	Prise en compte de la jurisprudence du conseil d'état du 22 février 2017	47

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

8.4	Résultat des investigations zone humide	47
9	Description du projet et du parti d'aménagement provisoire	47
10	Evaluation des incidences du projet	48
10.1	Incidence NATURA 2000.....	49
11	Assainissement, gestion des eaux pluviales et eaux usées	50
	Annexe 1 : Descriptif des risques recensés sur la commune	52

Liste des figures :

Figure 1	: Zonage du PLU indiquant l'emprise projet sur la zone 1AU.....	15
Figure 2	: Localisation du projet sur fond IGN Scan25	16
Figure 3	: Emprise projet sur fond ortho et parcellaire	17
Figure 4	: Plan de masse projet : surface plancher créée estimée à 15.000m ²	17
Figure 5	: Prise de vue depuis la limite nord-est sur la limite nord du projet	18
Figure 6	: Vue sur l'emprise projet (parcelle en luzerne) vers le sud depuis le centre	18
Figure 7	: Prise de vue depuis la limite nord-est sur la limite est du projet (RD172)	19
Figure 8	: Bande enherbée et arrières de parcelles sur les parcelles n°77 et 78	19
Figure 9	: Profil altimétrique est-ouest.....	20
Figure 10	: Profil altimétrique nord-sud	20
Figure 11	: Extrait de la carte géologique (BRGM).....	21
Figure 12	: Modélisation du risque de crue centennale sur la Chiers	22
Figure 13	: Modélisation de l'aléa inondation rare ou millénial	22
Figure 14	: Localisation des risques argiles et mouvements de terrain	23
Figure 15	: Localisation des cavités souterraines	24
Figure 16	: Localisation des sites industriels, sites et sols pollués	24
Figure 17	: Sites Natura 2000 les plus proches	25
Figure 18	: Localisation du site Natura 2000 BE34067 par rapport à Gorcy	33
Figure 19	: Site Natura 2000 : Forêt et marais bajociens de Baranzly à Athus	34
Figure 20	: Localisation du site Natura 2000 BE34065 par rapport à Gorcy	36
Figure 21	: Site Natura 2000 : Bassin supérieur de la Vire et du Ton	37
Figure 22	: Les ZNIEFF en périphérie de Mont-Saint-Martin	39
Figure 23	: Extrait du SRCE	40
Figure 24	: Prélocalisation des zones humides	41
Figure 25	: Zones humides et ZHPGE du SAGE Bassin Ferrifère.....	42
Figure 26	: Emprise projet et écoulement surfacique vis-à-vis du projet	42
Figure 27	: Orthophotoplans 2015/1960.....	43
Figure 28	: Vue sur les parcelles 77 et 78.	44
Figure 29	: Caractéristiques des sols de zones humides (GEPPA, 1981).....	47
Figure 30	: Profil pédologique retrouvé sur le site projet.....	47

1 CERFA n°14734*02 et son annexe 1



**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1. Intitulé du projet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **ESPACE ET RESIDENCE**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Yannick SCHROEDER
Gérant**

RCS / SIRET **449 571 280 | | | 00022 | |** Forme juridique **SAS**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement : surface plancher comprise entre 10000 et 40000m2	L'aménagement prévoit un ensemble de 30 lots la surface plancher dépassera les 10.000m ² . estimation : 15.000m² maximum.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Construction d'un lotissement de 30 lots sur la zone 1AU du PLU de Gorcy (54 730)

Le projet a une emprise de 1,85ha.
Il impacte un champ agricole et des arrières de parcelles

CF. Dossier de présentation joint.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la viabilisation de la zone 1AU identifiée dans le PLU en zone de développement à court terme pour répondre à la demande foncière importante sur le secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Viabilisation de la zone (voirie, réseaux, espaces verts) en 2019 - 2020
Délimitation des lots à construire

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Nouveau quartier d'habitation
Lotissement à usage résidentiel pavillonnaire.

Les lots deviendront des propriétés privées et les voiries seront rétrocédées à la collectivité.

CF. Plan projet

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Pour la surface plancher du lotissement => sera inférieure à :	15.000m ² maximum
Le projet en lui même a une emprise surfacique de	1,85ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Site de "1AU
à Gorcy (54)
CF. Dossier en PJ

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42° :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Latitude : 49 ° 32 ' 43.76 " N

Longitude : 5 ° 40 ' 48.82 " E

Altitude : 265.87 m

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

CF. Dossier de présentation.
 En résumé : 1,85ha
 80% = culture
 20% = arrières de parcelles, pelouses et jardin en friches

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet concerne 1,85ha la zone 1AU du PLU de Gorcy. Cette zone 1AU matérialise et autorise l'urbanisation a court terme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
 Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CF. Dossier avec présentation analyse faune fore qui compile l'ensemble des données bibliographiques et visite de terrain.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Expertise zone humide réglementaire (botanique + pédologie) faite dans le cadre de l'étude faune flore CF. Pièce jointe
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Analyse des incidences Natura 2000 faite dans l'étude faune flore. CF. Pièce jointe
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine				
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :				
Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des apports de matériaux seront nécessaires uniquement pour aménager les voiries et répondre aux normes techniques. Les volumes ne sont pas connus à ce stade d'études du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Analyse des incidences écologiques faite dans l'étude faune flore. Pas d'impact sur des espèces ou habitats d'intérêt communautaire. CF. Pièce jointe
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Analyse bibliographique des risques via le site Géorisques + consultation du rapport de présentation et de l'évaluation environnementale du PLU CF. Pièce jointe
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme tout quartier d'habitation, le projet sera équipé d'un éclairage public.</p> <p>Choix de lampadères adaptés pour limiter au maximum la pollution lumineuse (type LED, direction du flux lumineux vers le sol, ...)</p> <p>Gestion des temps d'éclairage automatisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gestion des eaux pluviales avec rétention et rejet à débit limité dans le réseau communal existant Qf(<Qnaturelle)</p> <p>Collecte des eaux usées via le collecteur communal et traitement assuré par la station intercommunale.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera desservi par le réseau de collecte des ordures ménagères</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La culture en luzerne ne constitue pas un enjeu agricole, la valeur agronomique de la terre est faible</p>

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :

- des faibles enjeux écologiques
- des analyses conduites sur l'ensemble des groupes (mammifères, reptiles amphibiens, oiseaux, entomofaune, flore et phytosociologie + zone humide)
- de l'absence d'habitats et d'espèces protégées sur le site
- de l'évaluation des incidences du projet présentée en PJ

Nous estimons que le projet n'a aucun impact sur les espèces patrimoniales, aucun impact sur la TVB et la continuité écologique, le paysage ou l'occupation du sol actuel

Ainsi le projet doit à notre sens être dispensé d'étude d'impact.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

2 Contexte

Le ban communal de Gorcy est couvert par un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les dispositions actuelles du PLU permettent la réalisation d'une opération d'ensemble sur la zone 1AU sur une dent creuse au lieu-dit « La Petite Fin ».

- ⇒ **Projet** : Le projet envisagé concerne l'aménagement d'un lotissement dans un secteur classé dans le PLU en zone à urbaniser 1AU, qui n'est pas couverte par une OAP.
- ⇒ **Cas par cas** : Compte tenu de la surface plancher créée, la procédure d'aménagement fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale compétente.

Ce dossier cas par cas présente les analyses faune flore bibliographique, l'évaluation des incidences écologiques potentielles sur avis d'expert, une synthèse des risques.

Les objectifs visés sont les suivants :

- ❖ Description des différents groupes ou habitats potentiels présents dans le secteur.
- ❖ Evaluation et hiérarchisation des enjeux écologiques.
- ❖ Analyse des impacts du projet d'urbanisme sur les valeurs de la biodiversité.
- ❖ Proposer, le cas échéant, des mesures d'intégration (modifications des OAP, règlement, zonages, mesures compensatoires...)

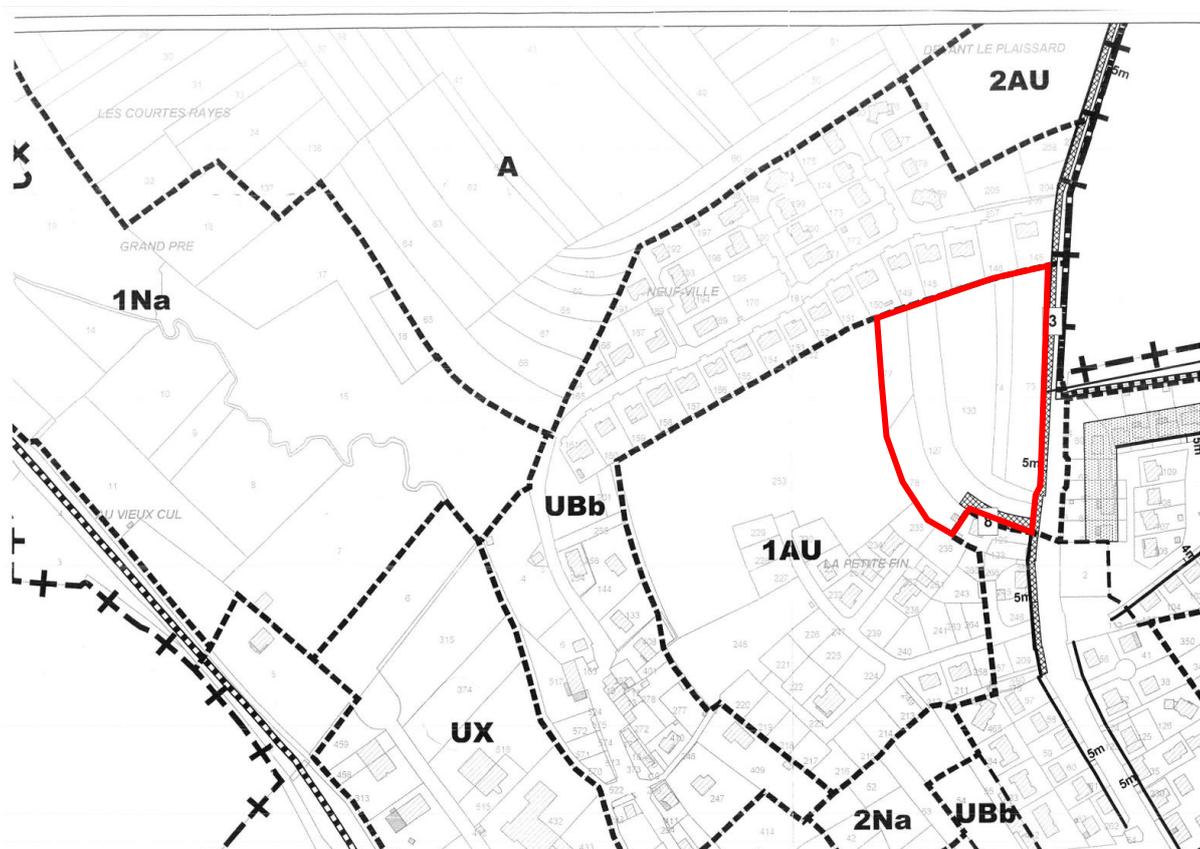


Figure 1 : Zonage du PLU indiquant l'emprise projet sur la zone 1AU

3 Emprise et description du projet

Le projet d'aménagement vient sur la zone 1AU dans le PLU au lieu-dit « La Petite Fin » au nord du bourg.

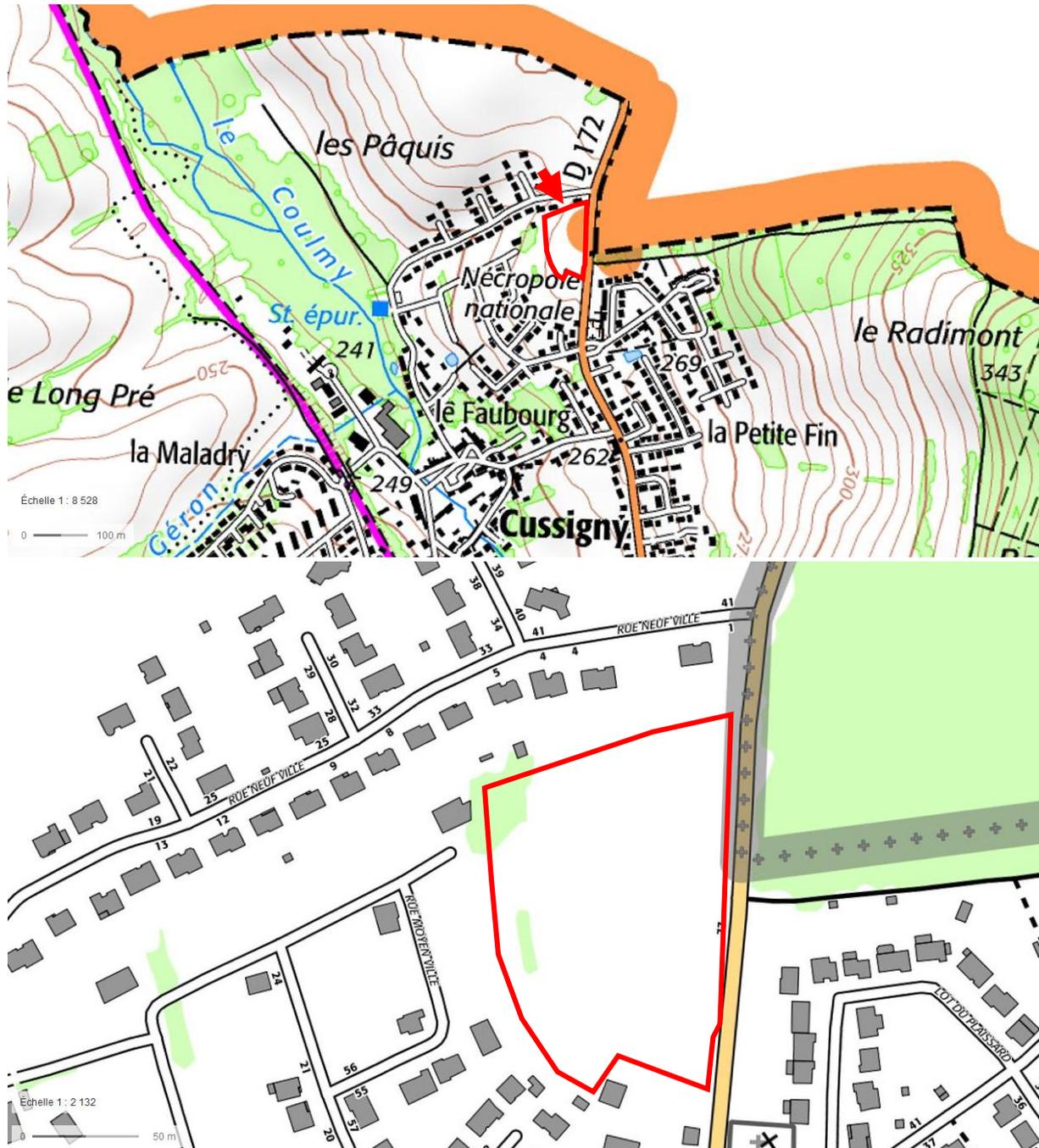


Figure 2 : Localisation du projet sur fond IGN Scan25

Le plan de masse projet prévoit la construction de 30 lots avec des pavillons individuels sur une surface d'environ 1,851ha sur les parcelle cadastrale n°77 + 78 +127 + 130 + 74 + 73.

La surface plancher créée est estimée à 15.000m² maximum.

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

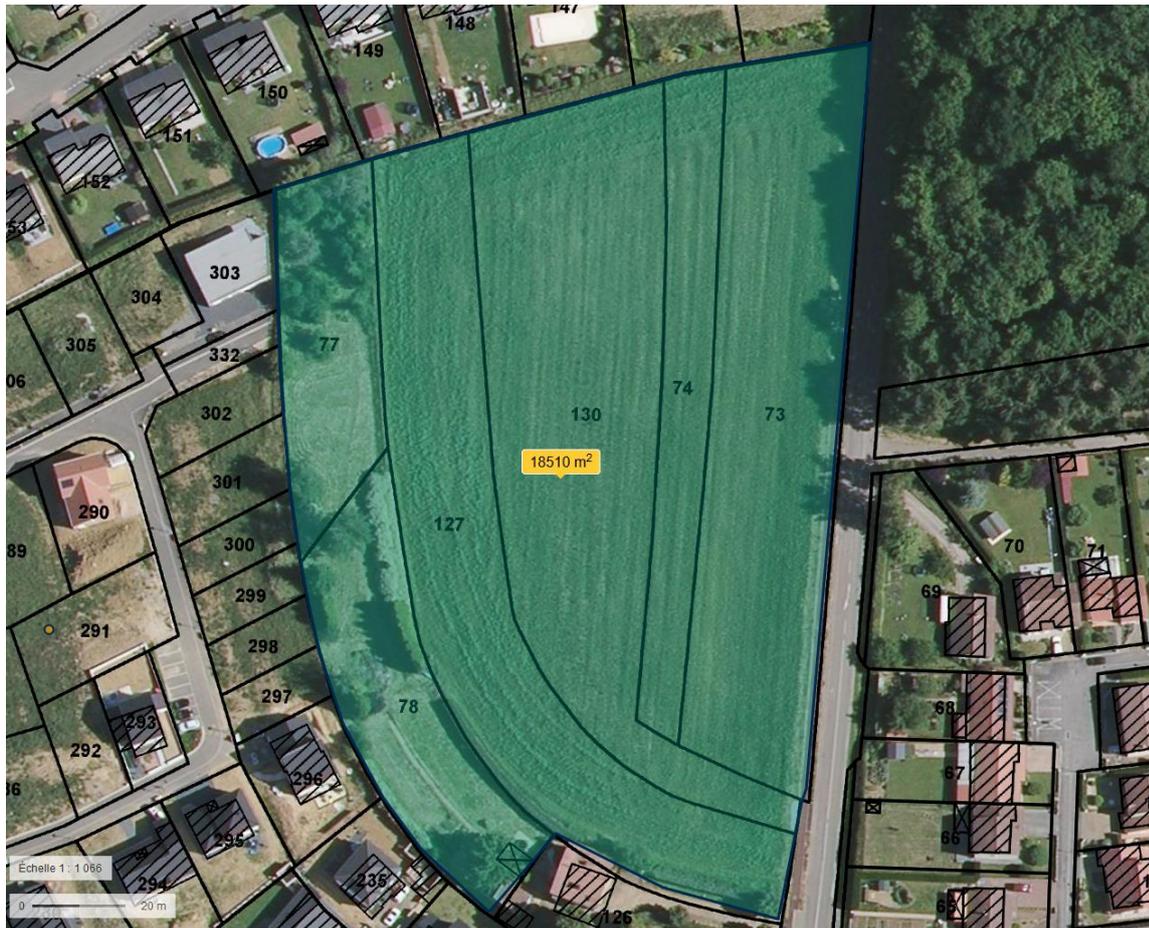


Figure 3 : Emprise projet sur fond ortho et parcellaire

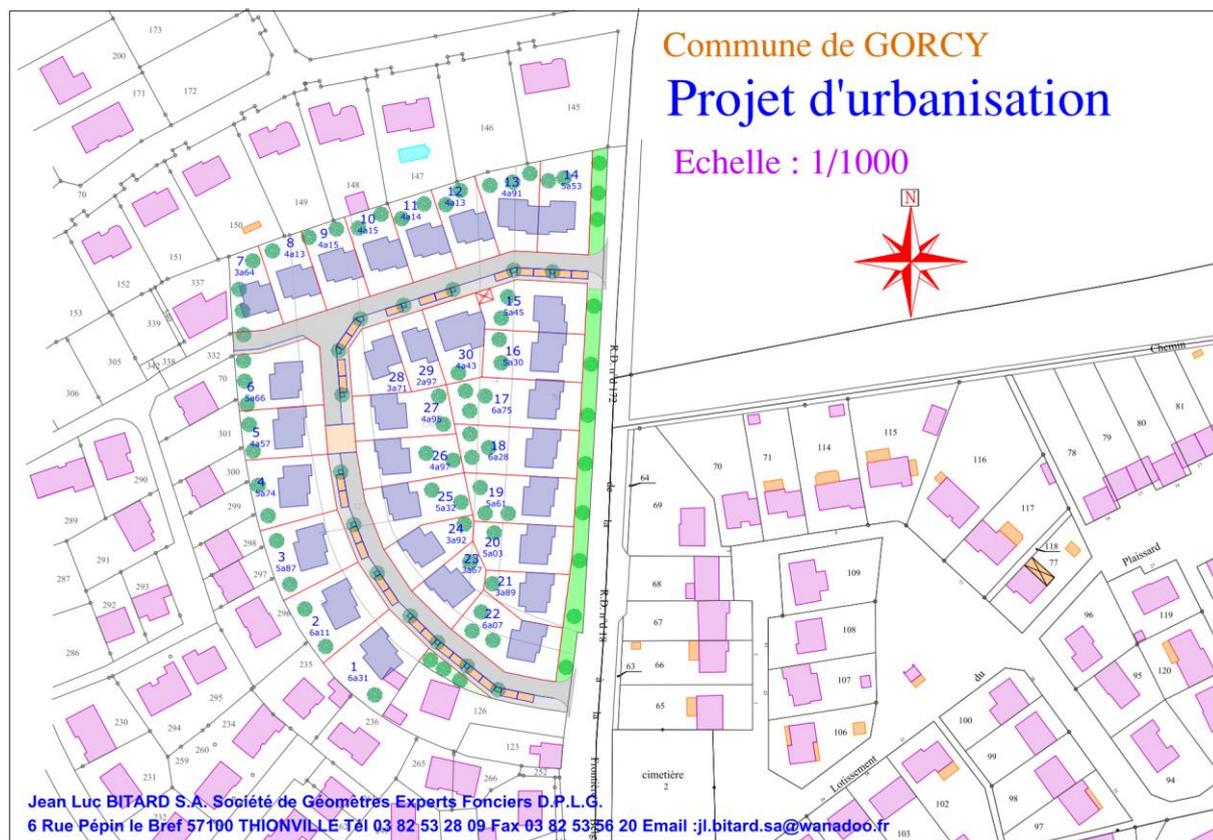


Figure 4 : Plan de masse projet : surface plancher créée estimée à 15.000m²

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

L'emprise projet correspond à parcelle agricole en luzerne et des arrières de parcelles avec quelques haies monospécifiques.



Figure 5 : Prise de vue depuis la limite nord-est sur la limite nord du projet



Figure 6 : Vue sur l'emprise projet (parcelle en luzerne) vers le sud depuis le centre

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)



Figure 7 : Prise de vue depuis la limite nord-est sur la limite est du projet (RD172)



Figure 8 : Bande enherbée et arrières de parcelles sur les parcelles n°77 et 78

3.1 Profils altimétriques de la zone projet

3.1.1 Profil nord-sud le long du talweg.

Ce profil montre un dénivelé de 5m d'est en ouest (267,5m => 261,5m) sur 120m avec une pente moyenne de 2 à 8%. La pente est de 3% également vers le sud. Le point haut est en limite nord-est.

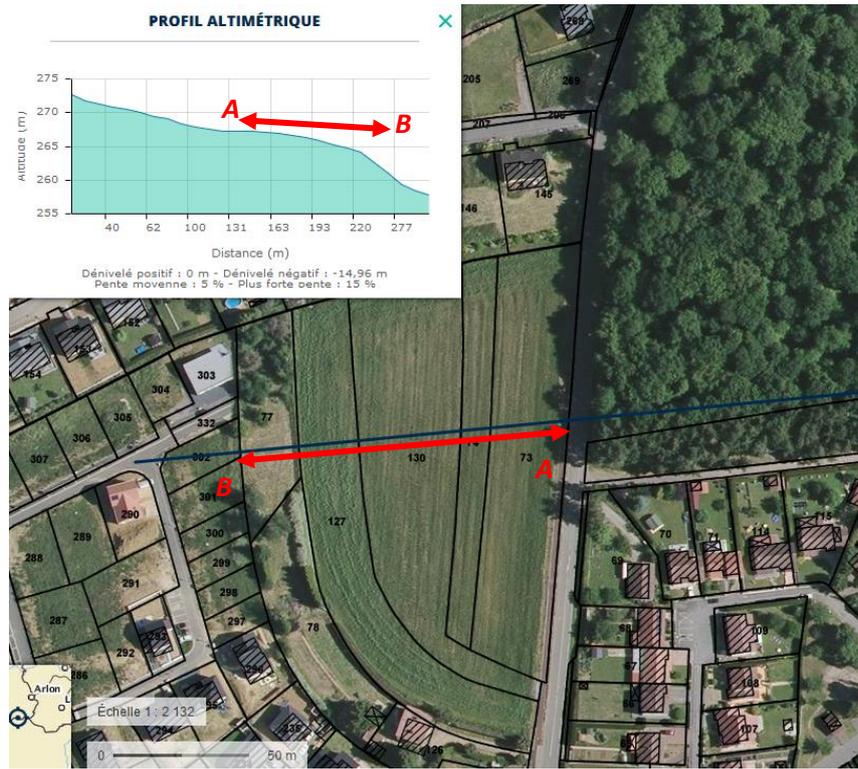


Figure 9 : Profil altimétrique est-ouest

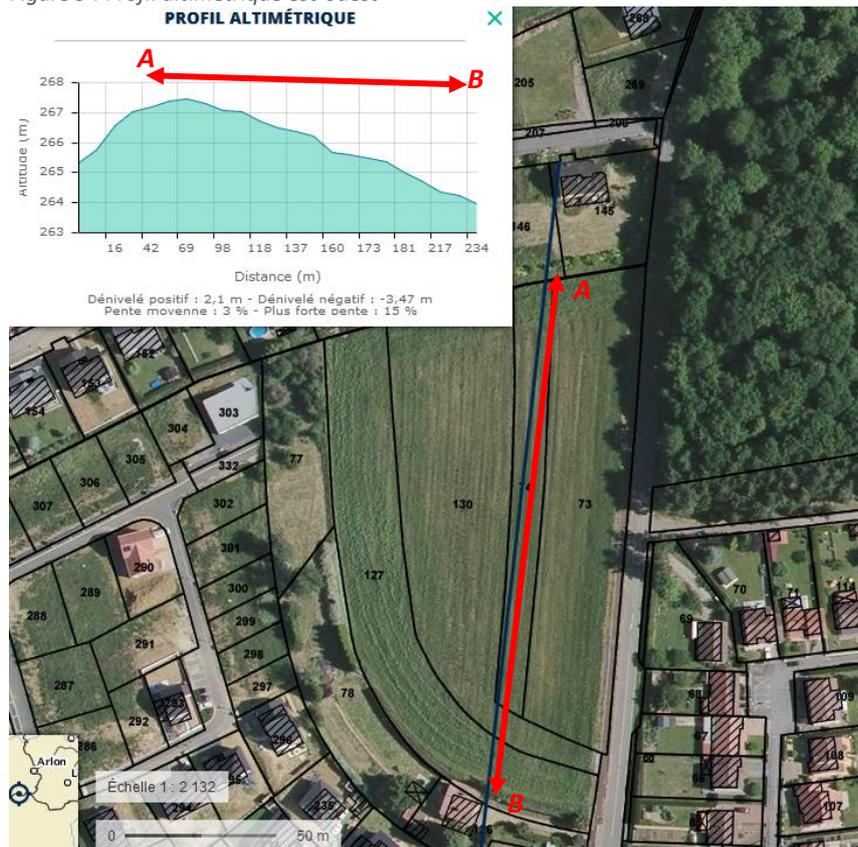
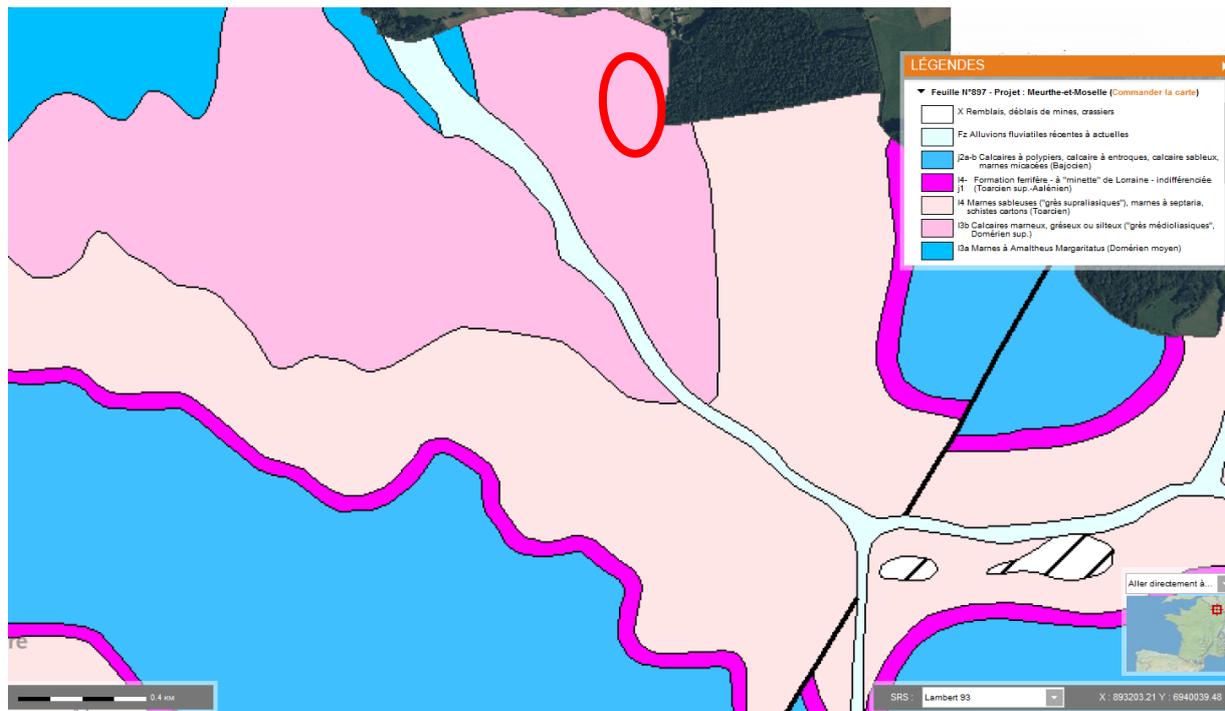


Figure 10 : Profil altimétrique nord-sud

3.2 La géologie du site



-  X Remblais, déblais de mines, crassiers
-  Fz Alluvions fluviales récentes à actuelles
-  j2a-b Calcaires à polypiers, calcaire à entroques, calcaire sableux, marnes micacées (Bajocien)
-  I4- Formation ferrifère - à "minette" de Lorraine - indifférenciée j1 (Toarcien sup.-Aalénien)
-  I4 Marnes sableuses ("grès supraliasiques"), marnes à septaria, schistes cartons (Toarcien)
-  I3b Calcaires marneux, gréseux ou silteux ("grès médioliasiques", Domérien sup.)
-  I3a Marnes à Amaltheus Margaritatus (Domérien moyen)

Figure 11 : Extrait de la carte géologique (BRGM)

L'emprise projet se localise sur une formation I3b : Calcaires marneux, gréseux ou silteux ("grès médioliasiques", Domérien sup.)

4 Analyse des risques sur la zone projet

Détail complet de la fiche Géorisque en annexe 1.

4.1 Risque inondation, coulée de boue, remontée de nappe

- ⇒ Projet en dehors de ces risques.
- ⇒ L'emprise projet n'est pas concernée par le risque inondation ou coulée boueuses.



Figure 12 : Modélisation du risque de crue centennale sur la Chiers.



Figure 13 : Modélisation de l'aléa inondation rare ou millénial

4.2 Risque retrait-gonflements des sols argileux / mouvement de terrain

- ⇒ Projet en aléa faible pour les argiles
- ⇒ Projet en dehors des glissements de terrain localisés sur la commune



Figure 14 : Localisation des risques argiles et mouvements de terrain

4.3 Risque cavités souterraines

- ⇒ Projet en dehors des ouvrages civils recensé sur la commune
- ⇒ Pas de PPRN Cavités souterraines sur la commune.

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

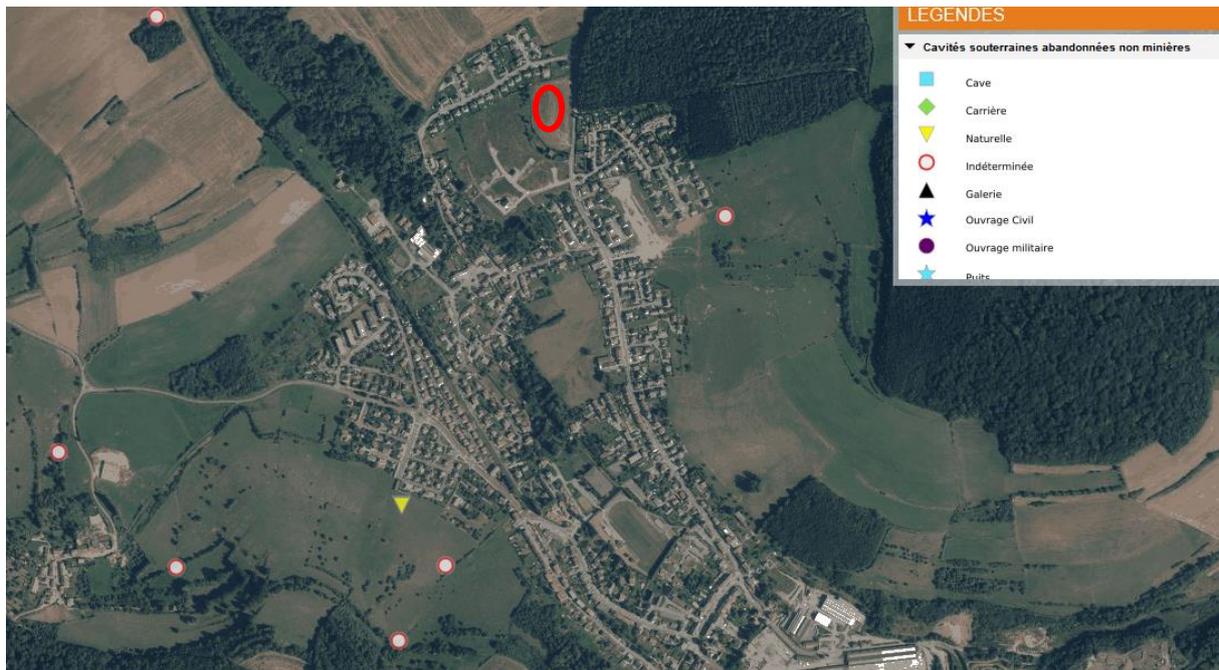


Figure 15 : Localisation des cavités souterraines

4.4 Risque sismique

⇒ Projet/commune en risque de niveau 1 (= très faible)

4.5 Sites et sols pollués

⇒ Projet en dehors des sites pollués recensés sur BASOL.

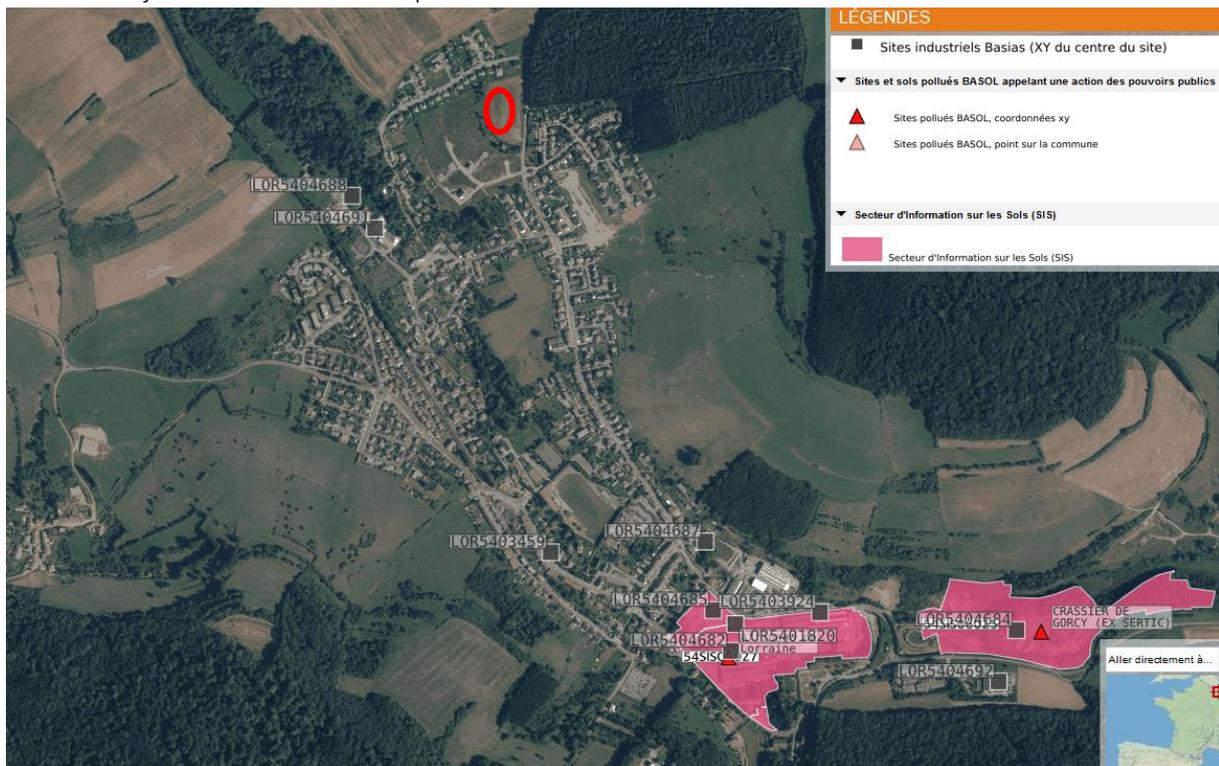


Figure 16 : Localisation des sites industriels, sites et sols pollués

4.6 Site industriel

⇒ Le projet n'est pas concerné.

5 Données bibliographiques sur la zone d'étude et zonages réglementaires

5.1 Réseau Natura 2000 : FRANCE

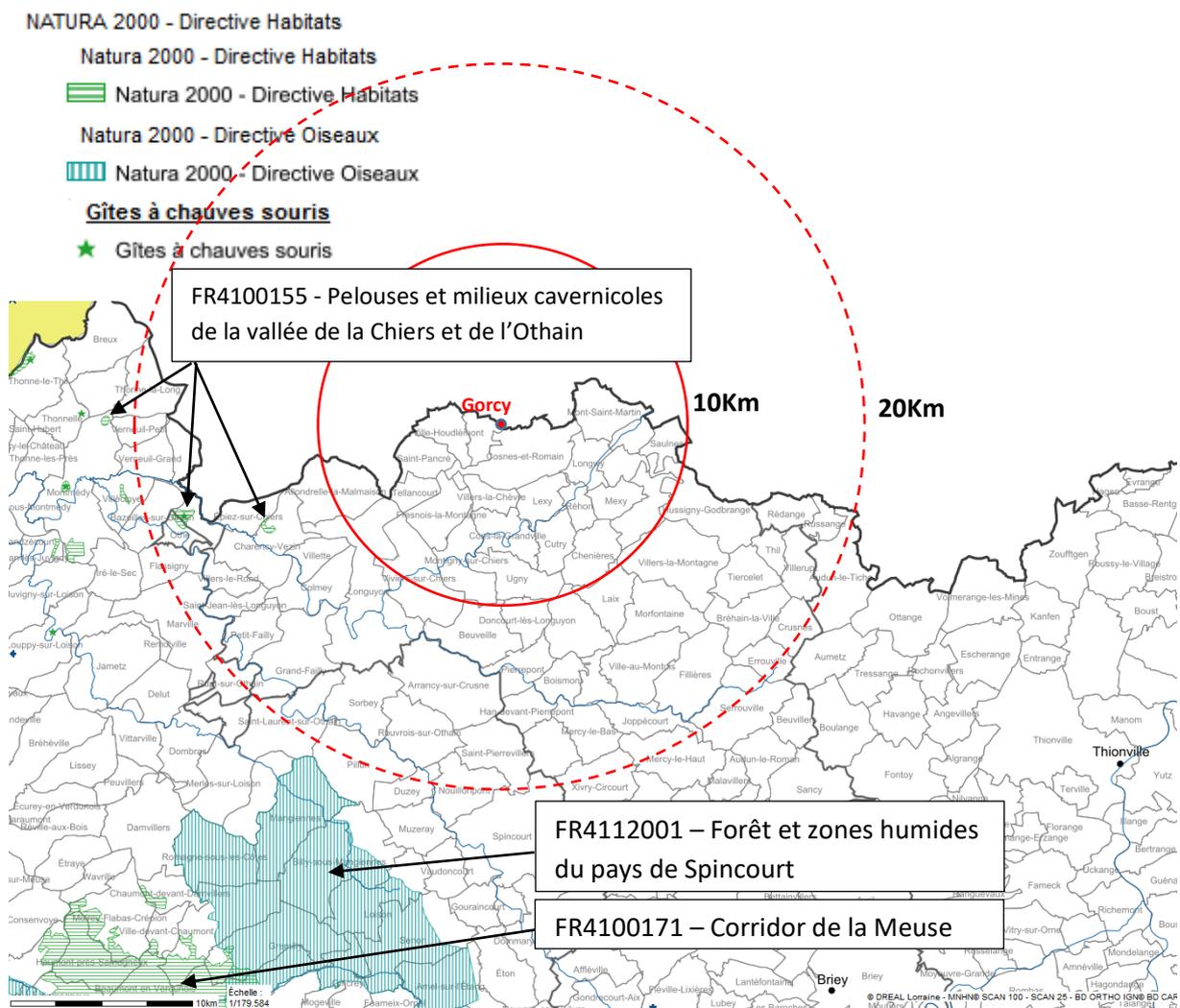


Figure 17 : Sites Natura 2000 les plus proches

La zone projet est éloignée d'environ 15–20km des sites Natura 2000 français les plus proches avec :

- ∞ À l'ouest le site FR4100155 - Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain
(Site de la directive "Habitats, faune, flore")
- ∞ Au sud-ouest les sites FR4112001 – Forêt et zones humides du pays de Spincourt
(Site de la directive "Oiseaux")
- FR4100171 – Corridor de la Meuse
(Site de la directive "Habitats, faune, flore")

5.1.1 FR4100171 – Corridor de la Meuse (Directive Habitat)

Superficie : 12 705 ha.

5.1.1.1 *Caractère général du site*

Nombreux vestiges militaires tels que forts, abris bétonnés, tunnels et sapes pouvant accueillir différentes espèces de chiroptères (hibernation et reproduction).

Plateau de Douaumont (forêt domaniale de Verdun) : zone non reboisée après-guerre où la végétation a évolué spontanément depuis 1916 sur près de 200 ha.

Les forêts domaniales de Verdun et du Mort-Homme sont issues essentiellement du reboisement des anciens champs de bataille de la première guerre mondiale, pour le reste de la recolonisation plus ou moins spontanée dans les anciens bois de feuillus.

La forêt domaniale du Mort-Homme est située en limite de trois régions naturelles (d'ouest en est) : Argonne, Barrois et Côtes et collines de Meuse. La forêt domaniale de Verdun, de l'autre côté (est) de la vallée de la Meuse, est essentiellement assise sur les collines de Meuse, et dans une moindre mesure dans la zone de transition avec la plaine de la Woëvre.

Importance également des milieux humides : nombreux ruisseaux, suintements et sources liés à la nature des couches géologiques, zone marécageuse liée au ruisseau de Forges en forêt domaniale du Mort-Homme etc. Également des milieux très artificiels tels que les trous d'obus, notamment sur les terrains marneux qui recouvrent les sommets en forêt domaniale de Verdun, et qui constituent des mares plus ou moins temporaires, favorables à différentes espèces en fonction de la durée de leur phase aquatique.

Quatre petits étangs en forêt domaniale de Verdun, pour une surface totale en eau de 3 ha environ.

5.1.1.2 *Qualité et importance*

Le site Natura 2000 initial était constitué du plateau de Douaumont et d'anciens ouvrages militaires, d'un monument et d'un tunnel ferroviaire désaffecté abritant d'importantes colonies de chauves-souris (Grand et Petit rhinolophes, Grand murin, Vespertilions à oreilles échancrées et de Bechstein). Elles trouvent des milieux de chasse privilégiés dans les pelouses et les fruticées, riches en insectes et dans les forêts selon les espèces.

Le plateau de Douaumont est un lieu dévasté par les bombardements ; une dynamique végétale de recolonisation a permis la re-végétalisation du site. On y trouve des espèces rares, végétales comme animales.

En 2005, une extension du site a permis d'intégrer au site les forêts domaniales de Verdun et du Mort-Homme. Ces forêts abritent deux espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire : le crapaud Sonneur à ventre jaune et le Triton Crêté.

Concernant le Sonneur à ventre jaune, ces deux forêts recèlent une population importante qui se trouve ici en limite nord de l'aire actuelle de répartition de l'espèce (les stations connues situées plus au nord, en Belgique et au Luxembourg étant apparemment aujourd'hui éteintes). On peut donc considérer qu'il s'agit d'un site majeur pour la conservation de cette espèce, qui est partout en Europe, en très forte régression. La majorité des observations a été faite dans les ornières inondées des chemins forestiers ou des trous d'obus inondés. La population de sonneurs est assez bien répartie sur

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

une grosse moitié ouest de la forêt domaniale de Verdun, mais il existe également des milieux favorables sur la partie est du massif, d'où l'intérêt d'inclure la forêt domaniale de Verdun dans son intégralité dans le site Natura 2000. Il en va de même pour la forêt domaniale du Mort-Homme, qui présente des milieux favorables bien répartis, et l'essentiel de la population a pour le moment été trouvé sur la moitié Est du massif. Cette forêt a aussi été moins prospectée que la forêt de Verdun située sur l'autre rive de la Meuse.

Le Triton crêté a quant à lui été observé en cinq sites très proches les uns des autres, en forêt domaniale de Verdun. Ces stations sont pour quatre d'entre elles des complexes de trous d'obus inondés de façon permanente, où l'espèce a pu se maintenir, probablement en raison du fauchage régulier qui est pratiqué sur ces sites et qui a empêché la fermeture du couvert. Il s'agit en effet de sites touristiques du cœur du champ de bataille, sur lesquels quelques mesures simples optimiseraient la survie du Triton crêté, sans pour autant remettre en cause les travaux d'entretien.

Les forêts domaniales de Verdun et du Mort-Homme présentent également un intérêt certain pour la préservation des chauves-souris puisqu'elles constituent de vastes territoires de chasse favorables pour l'ensemble des espèces recensées parmi lesquelles cinq figurent à l'annexe II : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Vespertilion à oreilles échancrées et Vespertilion de Bechstein.

5.1.1.3 Vulnérabilité

La majorité de ces sites ne bénéficient d'aucune protection. Certains sites sont protégés par des APB, d'autres sont des sites militaires où toute pénétration est interdite.

Cinq sites ont bénéficié de sécurisation dans le cadre d'un programme LIFE.

Le plateau de Douaumont est entièrement domanial ; sur ce site ravagé par les bombardements de la guerre de 14-18, la végétation a évolué spontanément et selon une libre dynamique.

Pression touristique, notamment les « fouilleurs » qui sont susceptibles de provoquer des dérangements, voire des destructions (deux cas constatés de destructions volontaires de chauves-souris, nombreux cas de vandalisme sur les fermetures des ouvrages), dans les sites d'hibernation ou de reproduction des chiroptères.

Prélèvement sur du Triton à crête constaté également une fois sur le site de Froideterre.

5.1.1.4 Espèces ayant justifiées la désignation du site FR4100170

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

1303 - *Rhinolophus hipposideros* (40 - 60 Individus) en hivernage et reproduction

1304 - *Rhinolophus ferrumequinum* (1100 Individus) sédentaires

1321 - *Myotis emarginatus* (80 - 1000 Individus) en hivernage et reproduction

1323 - *Myotis bechsteinii* (15 Individus) en hivernage

1324 - *Myotis myotis* (160 - 3700 Individus) en hivernage et reproduction

Amphibiens visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

1193 - *Bombina variegata* (4000 - 5000 Individus) Sédentaire

1166 - *Triturus cristatus* (1 - 100 Individus) Sédentaire

Invertébrés visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

6199 - *Euplagia quadripunctaria* (1 - 1 Individus)

Toutes ces espèces sont liées à des biotopes particuliers :

- Grottes et massif forestiers + bocage pour les chiroptères
- Zones humides pour les amphibiens
- Zones rudérales pour l'Ecaille Chinée

5.1.1.5 Objectifs de gestion issus du DOCOB

Document d'objectif en cours

Les actions déjà engagées sur le site

En 1995, un programme LIFE Nature transfrontalier pour la protection des chauves-souris dans l'ouest de l'Europe centrale permet la mise en protection d'anciens ouvrages militaires de la place forte de Verdun : acquisition d'un fort par le Conservatoire des Sites Lorrains, pose de grilles adaptées aux chiroptères dans 5 ouvrages militaires et signature de 4 conventions d'occupation précaire. Un 6ème ouvrage a également pu être sécurisé grâce à la pose de grilles. Toutefois, certains gîtes ne font pas l'objet d'une convention en vue de la protection des Chauves-souris.

Les populations de Sonneur à ventre jaune ont été suivies depuis 1998. En 2004, un suivi particulier de certains sites de la forêt de Verdun a été réalisé, afin de relever quelques éléments sur la dynamique de la population. Ce suivi a été poursuivi en 2005 et étendu à d'autres sites des forêts domaniales de Verdun et du Mort-Homme. Sur le plateau de Douaumont, en vue de permettre le maintien du Triton crêté dans des trous d'eau inondés, des travaux de dégagement ont été réalisés en 1997 pour apporter de la lumière et limiter la recolonisation par les ligneux.

5.1.2 Le site FR4112001 – Forêt et zones humides du pays de Spincourt (Directive Oiseaux)

12 678ha.

Au sein de la plaine argileuse de la Woëvre, vaste écosystème de forêts, de prairies humides et d'étangs (dont celui d'Amel) avec roselières et phragmitaies.

5.1.2.1 Qualité et importance

Ce site exceptionnel abrite tout au long de l'année une avifaune riche et diversifiée.

Il s'agit, tout d'abord, du site majeur en France pour la Grue cendrée*. Cette zone accueille ainsi la quasi-totalité de la population de cette espèce nichant en Lorraine (4 à 5 couples) et en France, la Lorraine étant la seule région française accueillant actuellement la reproduction de celle-ci. Le site accueille également environ 10 000 individus en migration et plusieurs centaines d'oiseaux en hivernage ce qui est tout à fait remarquable.

En période de reproduction, les roselières des étangs abritent des espèces sensibles comme le Butor étoilé* et le Busard des roseaux*. Elles abritent également quelques couples de Rousserolle turdoïde, espèce en forte régression mais aussi la Locustelle lusciniôïde. De plus, la reproduction de la Grande Aigrette* et de la Gorgebleue à miroir* est fortement suspectée sur le site.

Le site constitue également un lieu de halte migratoire privilégié pour de nombreux oiseaux de passage comme le Balbuzard pêcheur*, la Cigogne noire* (dont la nidification est à rechercher), la Marouette ponctuée* et la Guifette noire*.

Tout au long de l'année de très nombreux anatidés trouvent refuge sur les étangs du site comme le Canard chipeau, la Sarcelle d'hiver, le Canard souchet, le Fuligule milouin et le Fuligule morillon. L'Oie cendrée s'y est reproduit pour la première fois en 2002. En automne et en hiver, le Harle pie, le Harle bièvre et le Garrot à œil d'or peuvent également y être notés.

Les milieux forestiers abritent quelques couples de Gobemouche à collier*, de Pic noir* et de Pic mar. S'y reproduisent également le Milan noir* et la Bondrée apivore*.

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

Une belle population de Pie-grièche écorcheur* fréquente les milieux ouverts du site qui accueille aussi quelques couples de Pie-grièche grise.

Enfin, le site voit passer plus au moins régulièrement des espèces rares comme le Plongeon arctique, le Plongeon catmarin, le Grèbe esclavon, le Grèbe jougris, le Cygne sauvage, l'Oie des moissons, la Macreuse brune, l'Eider à duvet, le Faucon émerillon* ou encore le Pygargue à queue blanche

5.1.2.2 Vulnérabilité

Le site n'est pas considéré comme très vulnérable. On peut toutefois évoquer les changements potentiels de l'occupation des sols notamment sur les bassins versants des étangs (transformation de prairies en terres cultivées qui aurait un effet négatif sur la qualité des eaux d'aménées qui deviendraient alors fortement chargées en matière en suspension, facteur d'envasement) et l'utilisation toujours plus importante de biocides.

Il convient également de veiller à la tranquillité du site (indispensable pour certaines espèces) en veillant notamment au développement d'activités incompatibles avec celle-ci.

Enfin, le défaut d'entretien de certains milieux, comme les roselières, peut être la cause du déclin de certaines espèces d'oiseaux.

5.1.2.3 Espèces ayant justifiées la désignation du site FR4112001

Extrait du FSD :

Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r	50	100	p	P		C	B	C	B
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r	8	10	p	P		C	B	C	B
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	w	50		i	P		C	B	C	B
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	r	20		p	P		C	B	C	B
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A006	<i>Podiceps griseogen</i>	c			i	P		D			
B	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	w			i	P		C	B	C	B
B	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	r	3	4	p	P		C	B	C	B

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

B	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A027	<i>Egretta alba</i>	w	5	10	i	P		C	B	B	B
B	A027	<i>Egretta alba</i>	c			i	P		C	B	B	B
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	r	15	15	p	P		D			
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	c			i	P		D			
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	r	0	2	p	P		D			
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	c			i	P		D			
B	A030	<i>Ciconia nigra</i>	c	3	5	i	P		C	B	C	B
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	r	1	2	p	P		C	B	C	B
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c	3	5	i	P		C	B	C	B
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	r	4	6	p	P		C	C	C	B
B	A043	<i>Anser anser</i>	r	1	1	p	P		C	C	B	B
B	A043	<i>Anser anser</i>	c			i	P		C	C	B	B
B	A050	<i>Anas penelope</i>	c			i	P		D			
B	A051	<i>Anas strepera</i>	w			i	P		C	B	C	B
B	A051	<i>Anas strepera</i>	r	3	5	p	P		C	B	C	B
B	A051	<i>Anas strepera</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A052	<i>Anas crecca</i>	w			i	P		D			
B	A052	<i>Anas crecca</i>	c			i	P		D			
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	w			i	P		D			
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	r	15		p	P		D			
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	c			i	P		D			
B	A054	<i>Anas acuta</i>	c			i	P		D			
B	A055	<i>Anas querquedula</i>	c			i	P		D			
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	r	2	2	p	P		C	B	C	B
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A058	<i>Netta rufina</i>	c			i	P		D			
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	w			i	P		C	B	C	B
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	r	15	15	p	P		C	B	C	B
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	w			i	P		C	B	C	B
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	r	1	3	p	P		C	B	C	B
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A067	<i>Bucephala clangula</i>	c			i	P		D			
B	A068	<i>Mergus albellus</i>	c	1	5	i	P		C	B	B	C
B	A070	<i>Mergus merganser</i>	c	2	4	i	P		C	B	B	B
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	5	10	p	P		C	B	C	B
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	10	20	p	P		C	B	C	B
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	w			i	P		D			
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	r	0	3	p	P		D			

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

B	A074	<i>Mivus milvus</i>	c			i	P		D			
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	r	5	12	p	P		C	B	C	B
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	w		10	i	P		D			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	c			i	P		D			
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	r	1	5	p	P		D			
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	c			i	P		D			
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c	5	10	i	P		C	B	C	B
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	w	1	2	i	P		D			
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	c			i	P		D			
B	A118	<i>Rallus aquaticus</i>	r			i	P		D			
B	A118	<i>Rallus aquaticus</i>	c			i	P		D			
B	A119	<i>Porzana porzana</i>	c			i	P		D			
B	A125	<i>Fulica atra</i>	w			i	P		C	B	C	B
B	A125	<i>Fulica atra</i>	r	130		p	P		C	B	C	B
B	A125	<i>Fulica atra</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A127	<i>Grus grus</i>	w	500	1000	i	P		A	B	A	A
B	A127	<i>Grus grus</i>	r	3	4	p	P		A	B	A	A
B	A127	<i>Grus grus</i>	c	10000	10000	i	P		A	B	A	A
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	50	100	i	P		C	B	C	B
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w			i	P		D			
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r			i	P		D			
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c			i	P		D			
B	A145	<i>Calidris minuta</i>	c			i	P		D			
B	A149	<i>Calidris alpina</i>	c			i	P		D			
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c			i	P		D			
B	A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	c			i	P		D			
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	w	200	300	i	P		D			
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	c			i	P		D			
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	c			i	P		D			
B	A164	<i>Tringa nebularia</i>	c			i	P		D			
B	A165	<i>Tringa ochropus</i>	c			i	P		D			
B	A166	<i>Tringa glareola</i>	c	5	10	i	P		D			
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	c			i	P		D			
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	w			i	P		D			
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>	c			i	P		D			
B	A197	<i>Chiklonias niger</i>	c	10	20	i	P		D			
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	c			i	P		D			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	w			i	P		C	B	C	B
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	r	5	10	p	P		C	B	C	B
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	c			i	P		C	B	C	B
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	p	5	10	p	P		C	B	C	B
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>	p	5	10	p	P		D			
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	c			i	P		D			
B	A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	c			i	P		D			
B	A321	<i>Ficedula albicollis</i>	r	5	10	p	P		C	B	A	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

Toutes ces espèces sont des espèces à large rayon d'action et migratrices pour certaines. Ces espèces utilisent de vaste complexes forestiers, bocagers et zones humides pour accomplir leur cycle de vie.

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

5.1.3 Le site FR4100155 - Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain (Directive Habitats)

5.1.3.1 Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	56%
Pelouses sèches, Steppes	16%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5%
Autres terres arables	5%
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%

5.1.3.2 Qualité et importance

Site éclaté regroupant des milieux forestiers (forêt de ravin, aulnaie-frênaie humide, hêtraie), des pelouses à orchidées, formations à buis et à genévrier ainsi que des sources pétrifiantes. Des ouvrages militaires abandonnés abritent jusqu'à six espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

5.1.3.3 Vulnérabilité

Embroussaillage des pelouses et fréquentation humaine de certains sites à chauves-souris. Vandalisation récurrente des grilles du fort de Thonne-le-Thil.

5.1.3.4 Espèces ayant justifiées la désignation du site FR4100241

1303 - *Rhinolophus hipposideros*

1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*

1308 - *Barbastella barbastellus*

1321 - *Myotis emarginatus*

1323 - *Myotis bechsteinii*

1324 - *Myotis myotis*

1065 - *Euphydryas aurinia*

On retrouve 6 espèces de chiroptères qui sont liées aux milieux cavernicoles et une matrice paysagère constitué de forêt, pelouses ou milieux aquatique et zone humide où ils y chassent leurs proies.

Un insecte : le Damier de la Succise qui est un papillon qui fréquente les prairies humides où pousse la plante hôte (la Succise des prés).

5.2 Réseau Natura 2000 : BELGIQUE

<http://geoportail.wallonie.be/walonmap#BBOX=230188.54877324327,266410.07954963815,19277.420662228727,39200.58550855842>

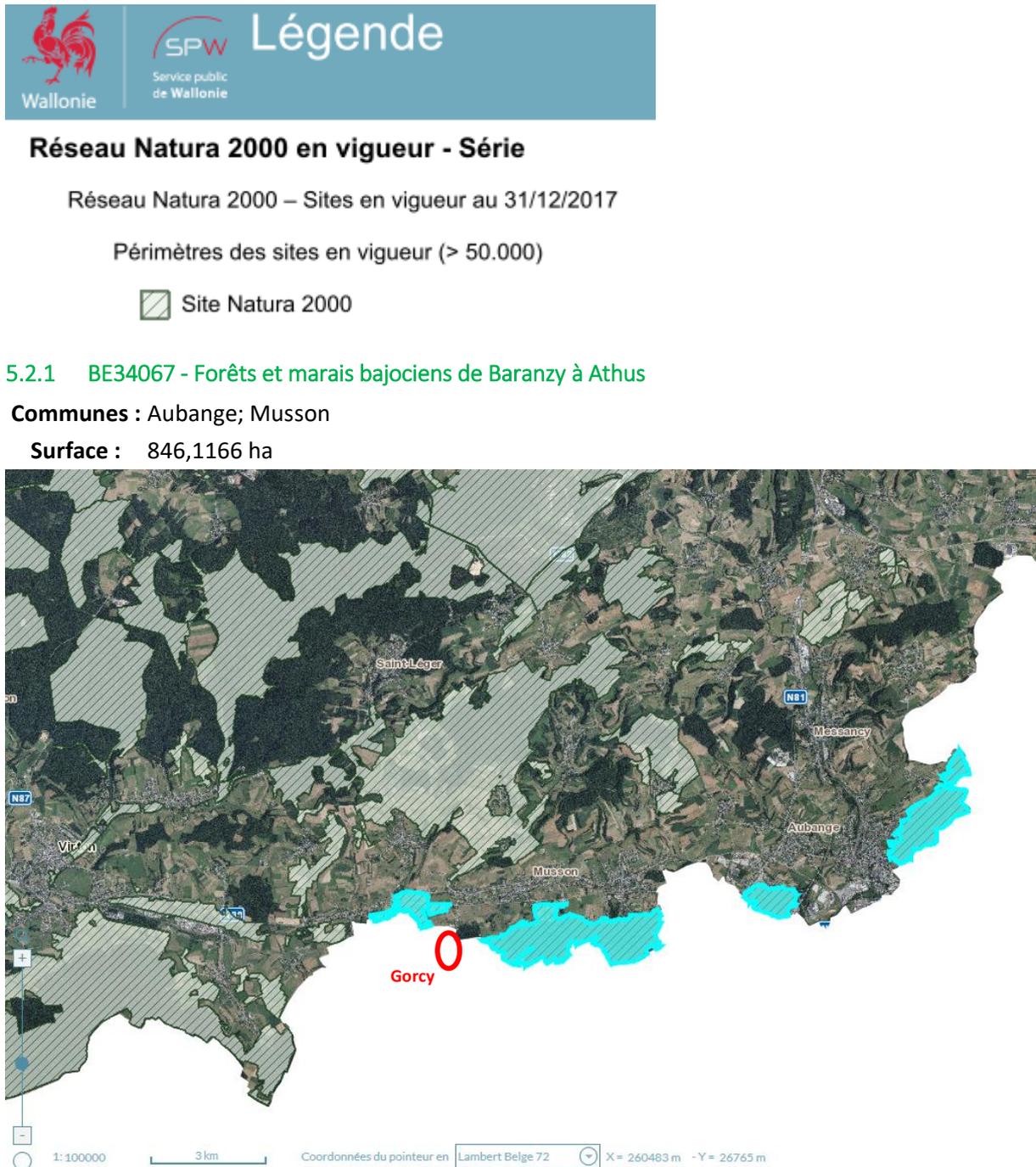


Figure 18 : Localisation du site Natura 2000 BE34067 par rapport à Gorcy

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

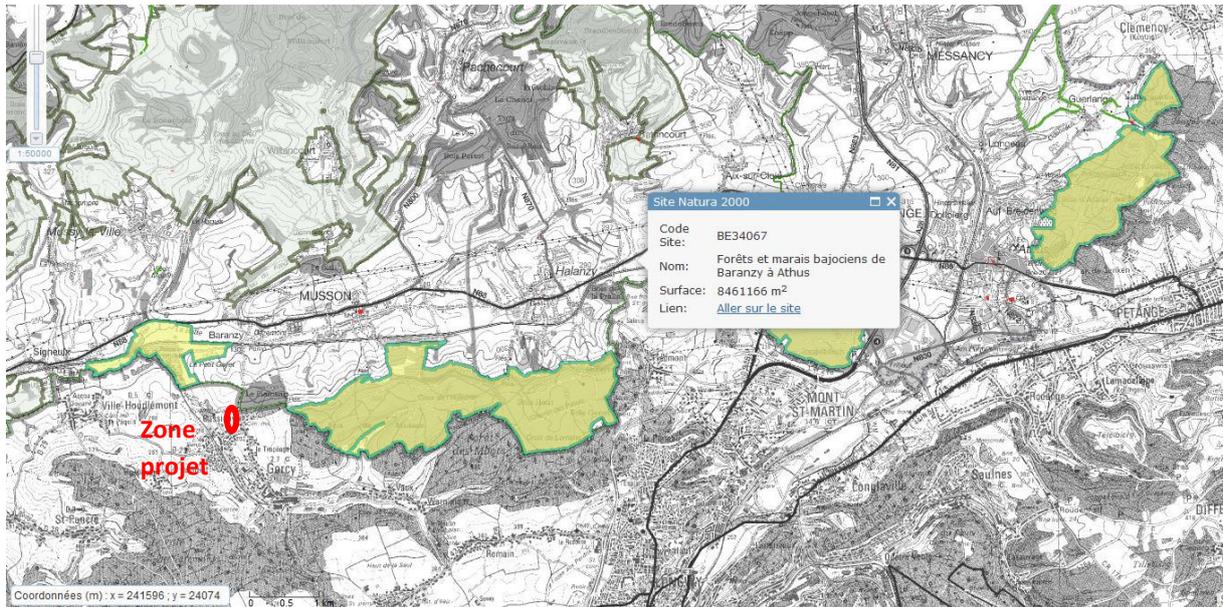


Figure 19 : Site Natura 2000 : Forêt et marais bajociens de Baranzy à Athus

Description du site :

le site englobe les hêtraies neutrophile à calcicoles de la cuesta bajocienne entre Baranzy et Athus sous la forme de trois massifs distincts ; ces massifs abritent des populations reproductrices de pic mar, de pic noir et périodiquement de pic cendré, ainsi que de milan noir en lisière : l'alouette lulu se reproduit sur le site de grand intérêt biologique du crassier de Musson, compris dans ce site Natura 2000 ; les marais du Brühl et de la Cussignière abritent d'importantes populations de grand cuivré des marais, d'agrion de mercure et d'importantes superficies de mégaphorbiaie, de magnocariçaiies, de roselières sèches et d'aulnaiies marécageuses à alluviales, avec à leurs alentours immédiats des prairies humides à mésophiles de fauche par ailleurs habitat de la pie-grièche écorcheur, de la bécassine des marais (hivernage) ; les anciennes minières de Musson et de Halanzy constituent des sites d'hivernage et de swarming pour le grand rhinolophe, le grand murin, le vespertillon à oreilles échancrées et le vespertillon de Bechstein d'importance nationale ;

Liste des UG

- [UG 01 - Milieux aquatiques](#)
- [UG 02 - Milieux ouverts prioritaires](#)
- [UG 03 - Prairies habitats d'espèces](#)
- [UG 05 - Prairies de liaison](#)
- [UG 07 - Forêts prioritaires alluviales](#)
- [UG 08 - Forêts indigènes de grand intérêt biologique](#)
- [UG 09 - Forêts habitats d'espèces](#)
- [UG 10 - Forêts non indigènes de liaison](#)
- [UG 11 - Terres de cultures et éléments anthropiques](#)

Biotopes Natura 2000

Code	Nom	EC	Surface	Source
6430	Mégaphorbiaies	B	34,24 ha	SDF 2002
6510	Prairies de fauche de basse et moyenne altitude	B	8,97 ha	SDF 2002
9130	Hêtraies neutrophiles	A	70,94 ha	SDF 2002
91E0	Forêts alluviales	B	12,23 ha	SDF 2002

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

Espèces Natura 2000

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	Source	
			Résidente	Migratoire				
				Repr.	Hiver			Étape
1044	<u>Coenagrion mercuriale</u>	<u>Agrion de Mercure</u>	P			B	DEMNA 2009	
1060	<u>Lycaena dispar</u>	<u>Cuivré des marais</u>	50-100 i			B	DEMNA 2009	
1304	<u>Rhinolophus ferrumequinum</u>	<u>Grand rhinolophe</u>	15-30 i			A	DEMNA 2009	
1321	<u>Myotis emarginatus</u>	<u>Vespertilion à oreilles échanquées</u>	3-5 i			A	DEMNA 2009	
1323	<u>Myotis bechsteini</u>	<u>Vespertilion de Bechstein</u>	0-2 i			A	DEMNA 2009	
1324	<u>Myotis myotis</u>	<u>Grand murin</u>	0-1 i			A	DEMNA 2009	
A052	<u>Anas crecca</u>	<u>Sarcelle d'hiver</u>				P	DEMNA 2009	
A072	<u>Pernis apivorus</u>	<u>Bondrée apivore</u>	P			B	DEMNA 2009	
A073	<u>Milvus migrans</u>	<u>Milan noir</u>		1 p		B	DEMNA 2009	
A082	<u>Circus cyaneus</u>	<u>Busard Saint-Martin</u>			P	P	DEMNA 2009	
A152	<u>Lymnocyptes minimus</u>	<u>Bécassine sourde</u>			P	P	DEMNA 2009	
A153	<u>Gallinago gallinago</u>	<u>Bécassine des marais</u>			P	P	DEMNA 2009	
A233	<u>Jynx torquilla</u>	<u>Torcol fourmilier</u>		1 p		P	B	DEMNA 2009
A234	<u>Picus canus</u>	<u>Pic cendré</u>	P				B	DEMNA 2009
A238	<u>Dendrocopos medius</u>	<u>Pic mar</u>	P				B	DEMNA 2009
A246	<u>Lullula arborea</u>	<u>Alouette lulu</u>		1 p		P	B	DEMNA 2009
A275	<u>Saxicola rubetra</u>	<u>Traquet tarier</u>		3 p		P	B	DEMNA 2009
A338	<u>Lanius collurio</u>	<u>Pie-grièche écorcheur</u>		5-8 p			B	DEMNA 2009
A340	<u>Lanius excubitor</u>	<u>Pie-grièche grise</u>		1 p			B	DEMNA 2009

Les espèces ayant justifiées la désignation de ce site sont strictement liées a des biotopes particuliers, a savoir des cours d'eau et zones humides ou de vaste étendues bocagères ou forestières avec une matrice paysagère structurée pour les espèces volantes (chiroptères, avifaune).

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

5.2.2 BE34065 - Bassin supérieur de la Vire et du Ton

Communes : Aubange; Messancy; Musson; Saint-Léger; Virton

Surface : 2656,019 ha

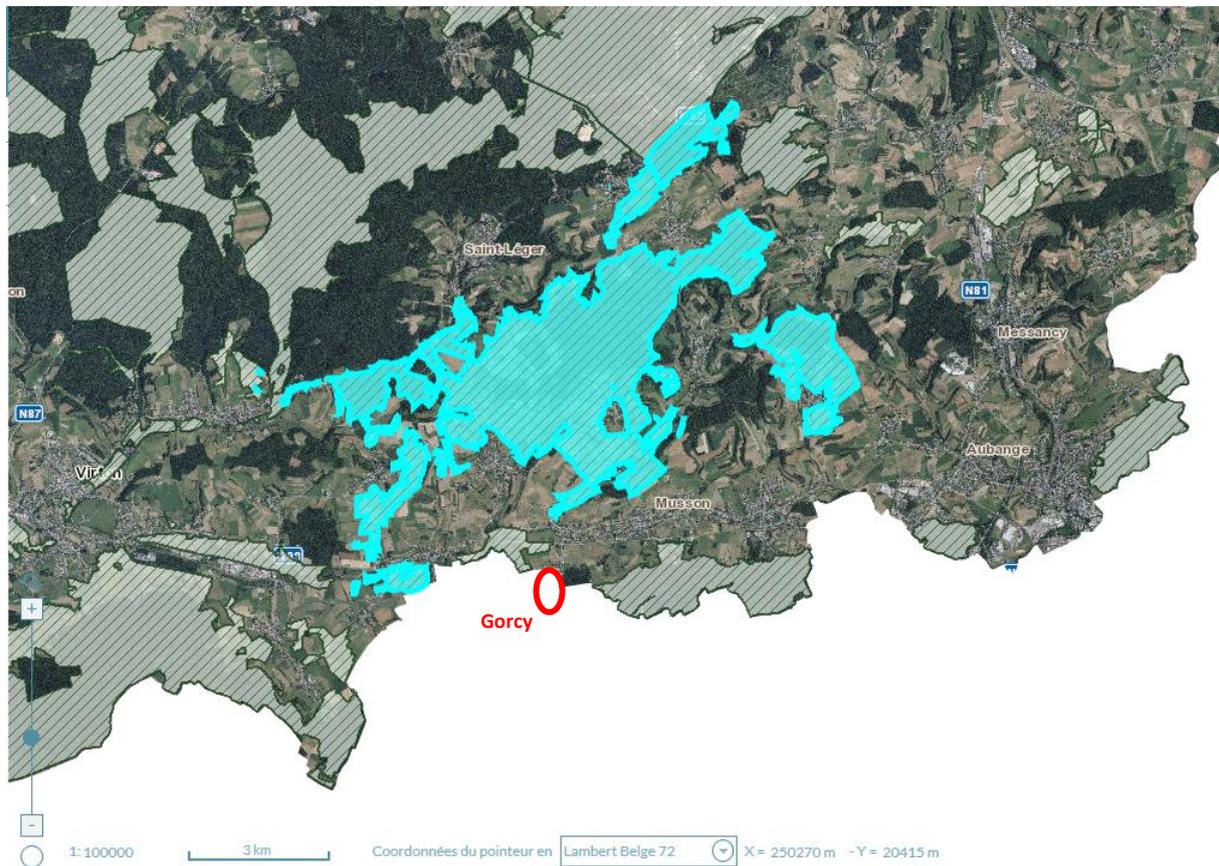


Figure 20 : Localisation du site Natura 2000 BE34065 par rapport à Gorcy

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

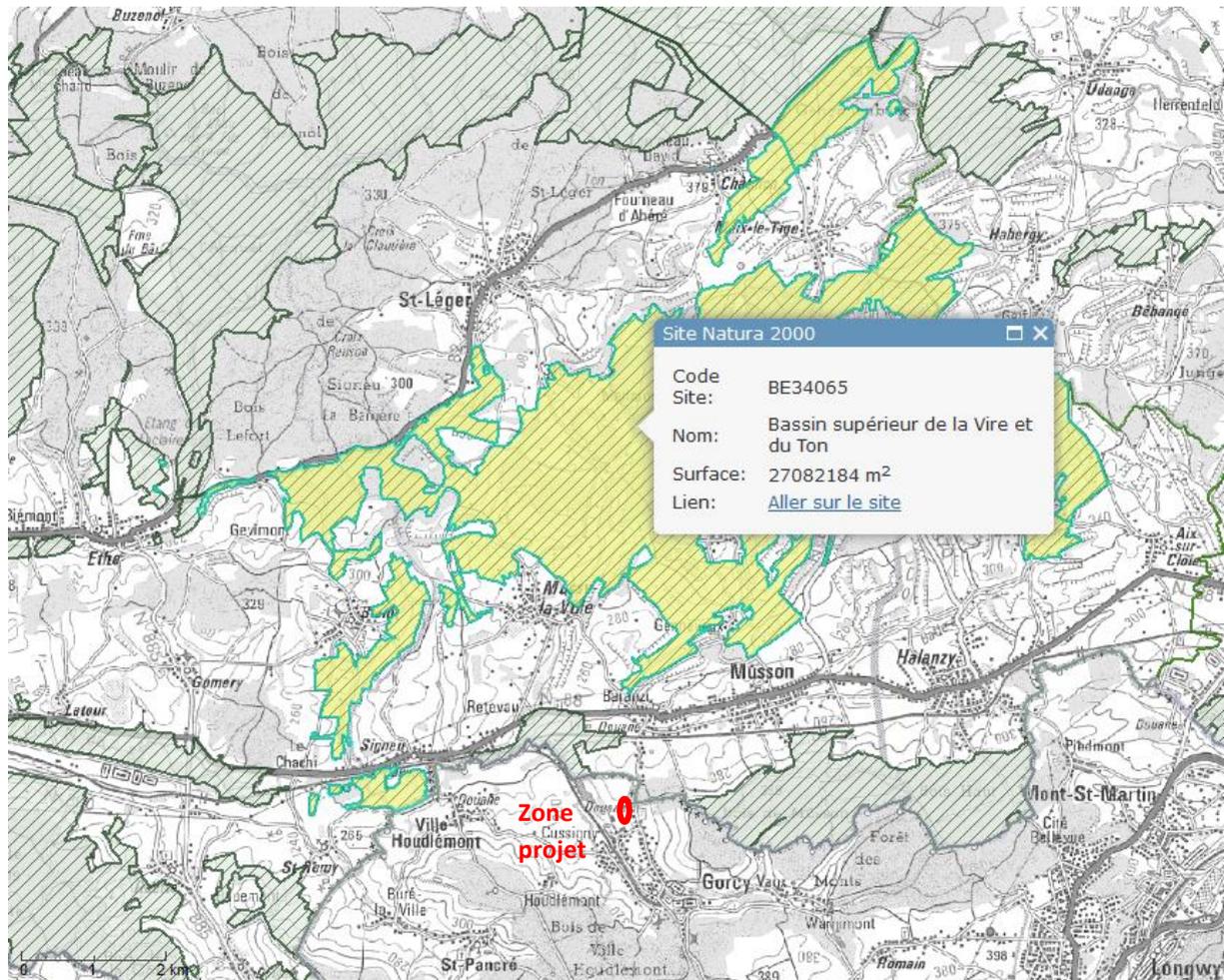


Figure 21 : Site Natura 2000 : Bassin supérieur de la Vire et du Ton

Description du site :

Ce vaste site centré sur la deuxième cuesta, entre les vallées du Ton et de la Vire, de Bleid à Battincourt comprend le massif du bois de Willancourt, essentiellement composé de hêtraies neutrophiles, ainsi que le bois de Battincourt et les bois de Saint Léger à Ethe au sud du Ton. La majeure partie du site est agricole, avec comme principal élément remarquable les paysages bocagers encore très bien conservés de Mussy à Willancourt.

Liste des UG

- [UG 01 - Milieux aquatiques](#)
- [UG 02 - Milieux ouverts prioritaires](#)
- [UG 03 - Prairies habitats d'espèces](#)
- [UG 05 - Prairies de liaison](#)
- [UG 06 - Forêts prioritaires](#)
- [UG 07 - Forêts prioritaires alluviales](#)
- [UG 08 - Forêts indigènes de grand intérêt biologique](#)
- [UG 09 - Forêts habitats d'espèces](#)
- [UG 10 - Forêts non indigènes de liaison](#)
- [UG 11 - Terres de cultures et éléments anthropiques](#)

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

Biotopes Natura 2000

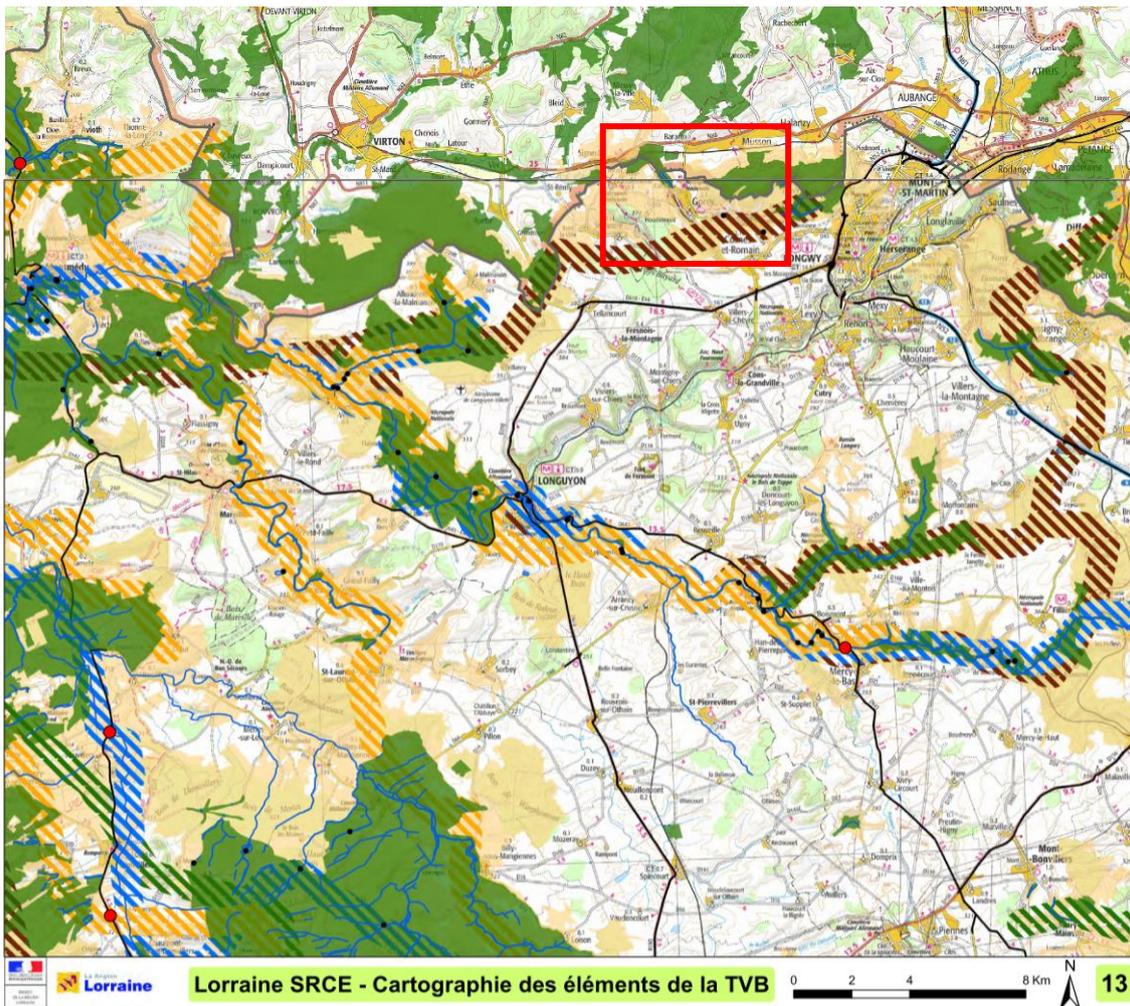
Code	Nom	EC	Surface	Source
3150	Lacs eutrophes naturels		0,9 ha	DEMNA 2009
3260	Cours d'eau à renouille		47807m ha	DEMNA 2009
4030	Landes sèches		2points ha	DEMNA 2009
6430	Mégaphorbiaies		12,7 ha	DEMNA 2009
6510	Prairies de fauche de basse et moyenne altitude		214,4 ha	DEMNA 2009
9110	Hêtraies à Luzule		125,4 ha	DEMNA 2009
9130	Hêtraies neutrophiles		933.4626+1261m ha	DEMNA 2009
9160	Chênaies-charmaies ou chênaies-frênaies		18.6024+3points ha	DEMNA 2009
9180	Forêts de ravins et de pentes		0,3 ha	DEMNA 2009
91E0	Forêts alluviales		3.5817+11908m+3points ha	DEMNA 2009

Espèces Natura 2000

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	Source
			Résidente	Migratoire			
				Repr.	Hiver		
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	P			DEMNA 2009	
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	P			DEMNA 2009	
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	P			DEMNA 2009	
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	p			DEMNA 2009	
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échanquées	p			DEMNA 2009	
1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein	P			DEMNA 2009	
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	P			DEMNA 2009	
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire		ind		DEMNA 2009	
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		P		DEMNA 2009	
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir		P		DEMNA 2009	
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal		P		DEMNA 2009	
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin			ind	DEMNA 2009	
A099	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		p		DEMNA 2009	
A104	<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	P			DEMNA 2009	
A122*	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts		ind		DEMNA 2009	
A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde			ind	DEMNA 2009	
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			P	DEMNA 2009	
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	1-3			DEMNA 2009	
A234	<i>Picus canus</i>	Pic cendré		ind		DEMNA 2009	
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	3-5 p			DEMNA 2009	
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	80-120 p			DEMNA 2009	
A276	<i>Saxicola torquata</i>	Traquet pâtre		p		DEMNA 2009	
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	130-180 p			DEMNA 2009	
A340	<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	P			DEMNA 2009	
A350	<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	P			DEMNA 2009	
A383	<i>Miliaria calandra</i>	Bruant proyer		p		DEMNA 2009	

Là aussi les espèces ayant justifiées la désignation du site Natura 2000 sont liées aux milieux humides ou aquatiques et aux espaces naturels bocagers ou forestiers.

5.5 La trame verte et bleue identifiée au SRCE



Éléments de la TVB :

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs corridors
- Réservoirs de biodiversité superficiels

Corridors écologiques* :

- ▨ Milieux herbacés thermophiles
- ▨ Milieux alluviaux et humides
- ▨ Autres milieux herbacés
- ▨ Milieux forestiers

Perméabilités :

- Zones de forte perméabilité

Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :

- Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)

La commune de Gorcy est concernée par un corridor forestier au sud, des réservoirs de biodiversités localisés sur les znieff et site natura 2000 belge et un continuum diffus en périphérie. Mais le projet est en dehors des corridors et réservoirs de biodiversités identifiés par le schéma régional de cohérence écologique.

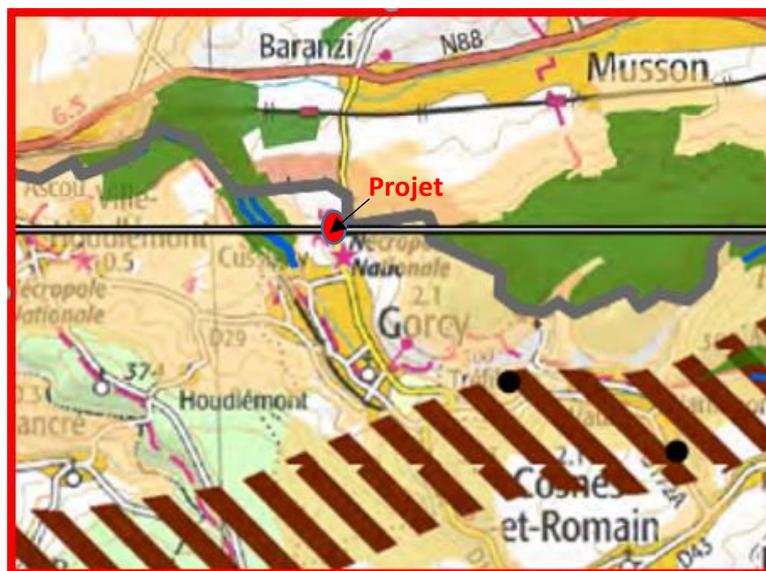


Figure 23 : Extrait du SRCE

5.6 Les zones humides

La commune de Gorcy est en dehors des inventaires zones humide menés par les SAGEs.

La prélocalisation des zones potentiellement humides à l'échelle de la région, indique une probabilité faible sur l'emprise projet.

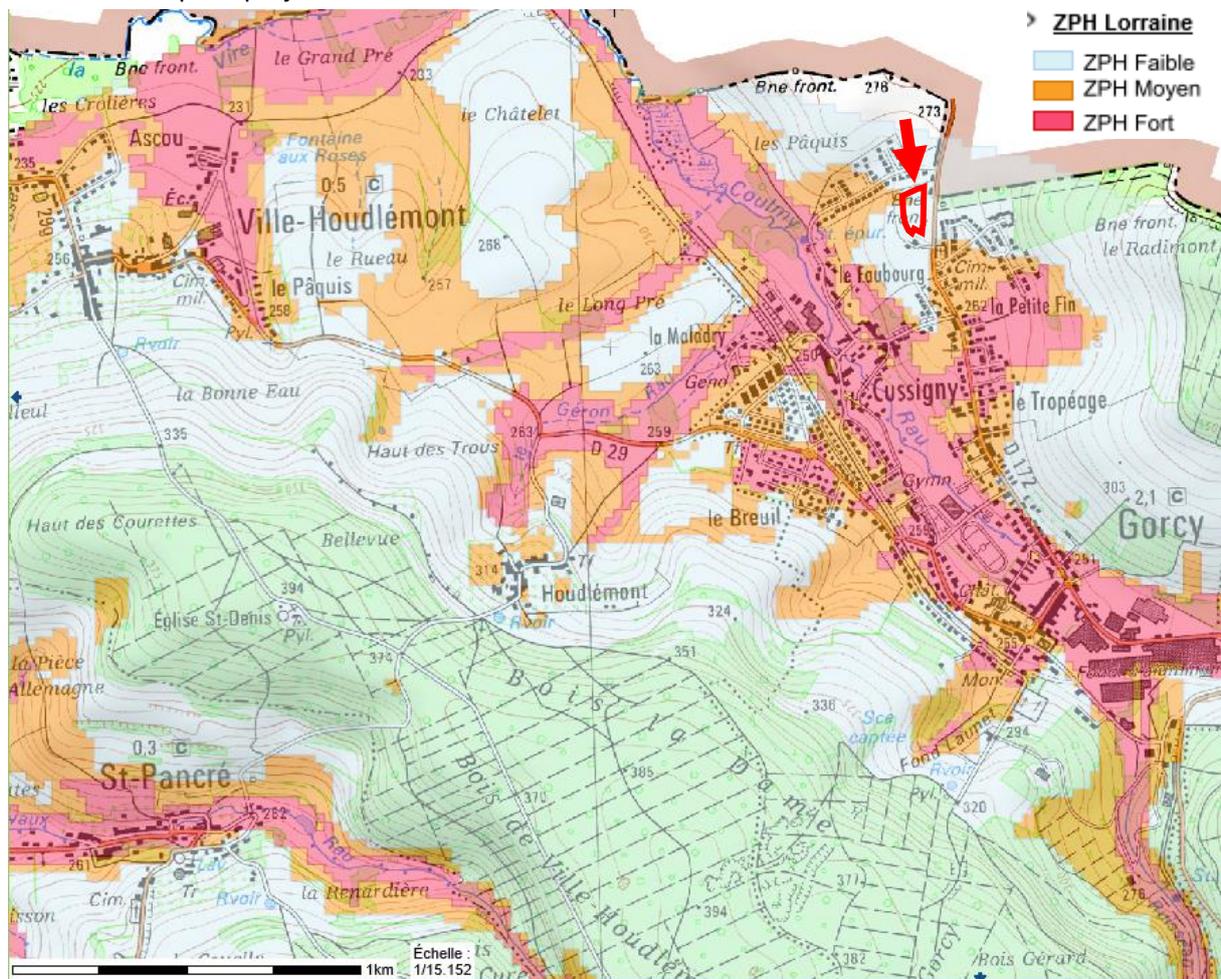
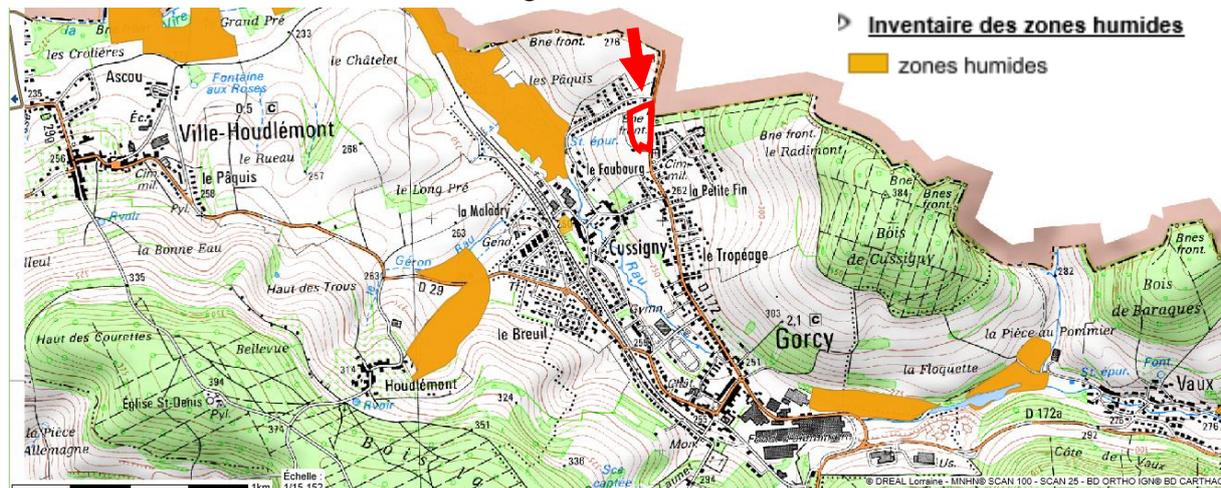


Figure 24 : Prélocalisation des zones humides

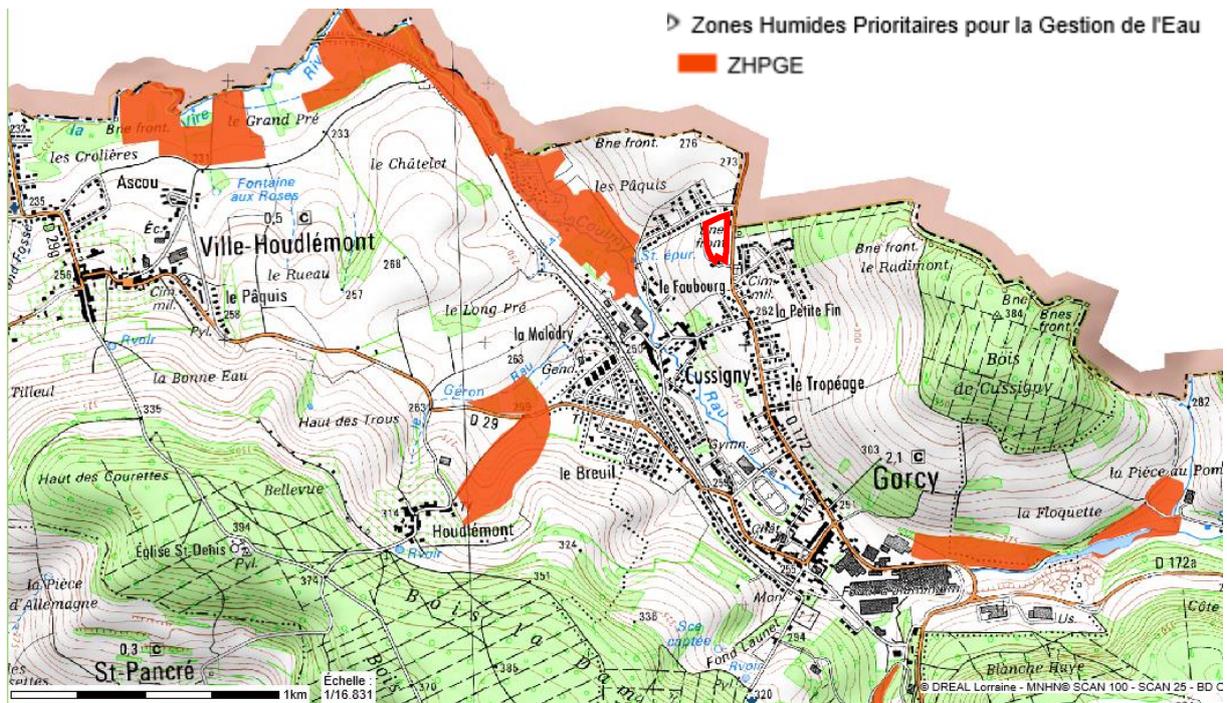
Cette prélocalisation issue d'une modélisation informatique, n'a aucune valeur réglementaire, mais est un outil d'alerte et de vigilance.

La commune appartient au SAGE Bassin Ferrifère qui a conduit un inventaire des zones humides.

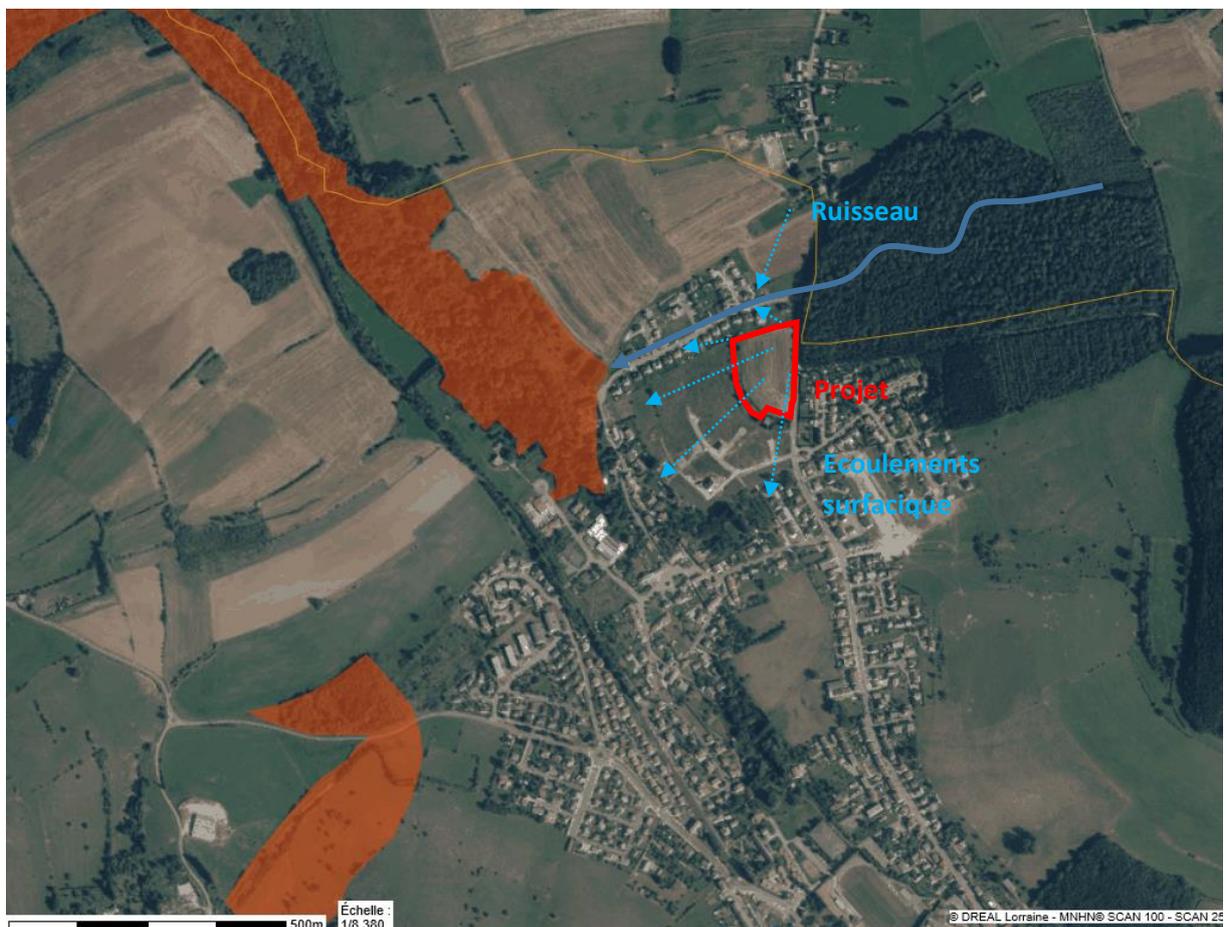
Il identifie les zones humides, mais classe également des zones humides en ZHPGE :



Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)



Ces ZHPGE (zone humide prioritaire pour la Gestion de l'Eau) ont une valeur réglementaire forte et il est interdit d'y porter atteinte de façon direct ou indirect.



Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

Le projet se situant sur un dôme les écoulements superficiels rayonnent tout autour, mais penche principalement vers le sud-ouest compte tenu de la configuration et du point haut qui est en limite nord-est.

Par ailleurs le projet s'incère dans une dent creuse avec de l'urbanisation sur chaque coté en aval par conséquent tous les écoulements superficiels sont coupés et rabattus par les réseaux d'assainissements communaux.

D'une manière générale le projet semble à l'aval de la ZHPGE qui concerne le marais de Gorcy préalablement identifié en znieff et ENS. Le projet n'a donc aucun impact sur cette ZHPGE et les autres ZHPHE sont hors bassin versant.

Toute fois une expertise spécifique par sondage pédologique a été menée pour trancher sur l'absence ou non de zone humide réglementaire sur l'emprise projet.

5.7 Analyse diachronique du site

5.7.1 Comparaison avec la situation en 1960



Figure 27 : Orthophotoplans 2015/1960

En 1960 : Le coteau est exploité en jardins potager ou petites cultures et prairie.

Le bosquet reliquituel en limite nord-ouest correspond à l'ancien verger visible en 1960 qui a été abandonné.

6 Expertise flore et habitats

La zone d'étude a été parcourue intégralement le 20 février 2019 permettant d'appréhender les espèces végétales présentes et les habitats présents.

6.1 Inventaire des espèces végétales et habitats

Code	Typologie « CORINE Biotopes »	Remarques
82	Culture	80% du site en culture de luzerne
87.2	Terrains en friche et arrières de parcelles	20% restant correspondant aux parcelles 77 et 78 laissées en friche avec des haies monospécifique et un fourré (ancien verger sur 30m ²) correspondant à l'ancien verger.

Tableau 1 : Principaux habitats recensés, le 20 février 2019, sur les parcelles du site projet.

6.2 Conclusion – diagnostic phytoécologique

Sur la zone concernée par le projet, aucun des types d'habitats recensés ne correspond à un « habitat prioritaire » de l'Union européenne et aucune plante « protégée » (nationalement ou régionalement) n'a été trouvée. De ce fait, il n'y a pas d'enjeux particuliers au niveau des habitats et des espèces recensés.

L'inventaire botanique ne montre pas de diversité compte tenu de l'homogénéité du sol et de l'exposition.

La flore est banale dans son ensemble (espèces communes ou très communes).

6.3 Reportage photographique des habitats identifiés



Figure 28 : Vue sur les parcelles 77 et 78.

7 Expertise faune

L'absence d'habitat favorable à l'avifaune et aux chiroptères induit une absence probable de reproduction ou de gîte de ces espèces sur l'emprise projet. Il en va de même pour les autres espèces protégées des différents groupes (mammifères terrestres, reptiles, amphibiens, rhopalocères et orthoptères) qui ne peuvent pas se développer durablement sur ce genre d'habitats présents.

En l'absence de données bibliographique de points de contact et en l'absence probable d'espèces protégées ou patrimoniales sur la zone projet, il n'y a pas besoin de diligenter des investigations supplémentaires vis-à-vis des espèces patrimoniales.

8 Expertise zone humide

8.1 Les zones humides et contexte réglementaire

Depuis 1992, les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement, au titre de la nomenclature « eau et milieux aquatiques ».

L'article L.211-1 du code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eaux et des milieux aquatiques, vise en particulier les zones humides dont il donne une définition en droit français. Il impose notamment « La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ... ». Toute zone humide de plus de 1000 m² est réglementairement protégée. En vertu de la rubrique 3.3.1.0. de l'article R.214.1 du Code de l'Environnement (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais), tous travaux ou aménagements sur ces zones sont soumis à autorisation ou à déclaration dans un dossier Loi sur l'Eau instruit par la Direction Départementale des Territoires.

En outre, **l'arrêté du 1er octobre 2009** modifiant **l'arrêté du 24 juin 2008** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Les zones humides se définissent selon des critères pédologiques ou de végétation.

Enfin, la **Circulaire du 18 Janvier 2010** expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'Arrêté du 1^{er} Octobre 2009 et les modalités de délimitations des dispositifs territoriaux concernant les zones humides.

Cependant : Le Conseil d'Etat a, dans une décision en date du 22 février 2017, précisé que les critères législatifs d'identification d'une zone humide, lorsque de la végétation y existe, sont cumulatifs et non alternatifs (CE, 22 février 2017, n° 386325).

Plus précisément, aux termes de l'article L. 211-1 du Code de l'environnement :

« I.- Les dispositions des chapitres Ier à VII du présent titre ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :

1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année [...] ».

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

Deux critères doivent ainsi être pris en compte pour identifier une zone humide, à savoir, d'une part, la présence de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, d'autre part, celle, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles, lorsque de la végétation existe.

Ainsi, en l'absence de végétation, seul le critère de la présence de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau, appelés sols hydromorphes, est pris en compte.

En revanche, en présence de végétation, outre l'identification de sols hydromorphes, il convient, pour caractériser un espace de zone humide, d'identifier de la végétation hygrophile.

Le Conseil d'Etat a, par la même occasion, constaté l'illégalité de l'arrêté du 24 juin 2008.

L'étude vise à vérifier, sur des critères floristiques et pédologiques, l'absence ou la présence de zone humide et la délimitation si besoin.

8.2 Critères relatifs à la végétation

Le critère relatif à la végétation peut être appréhendé soit à partir des espèces végétales, soit à partir des habitats.

L'examen de la végétation vise à vérifier la présence d'espèces dominantes indicatrices de zones humides, en suivant le protocole décrit à l'annexe II (2.1.1.) de l'arrêté du 24 juin 2008 et en référence à la liste d'espèces fournie à l'annexe II (table A) de ce même arrêté. La mention d'une espèce dans la liste des espèces indicatrices de zones humides signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, toutes les sous-espèces sont indicatrices de zones humides.

L'examen des habitats consiste à déterminer si ceux-ci correspondent à un ou des habitats caractéristiques des zones humides, c'est-à-dire à un ou des habitats cotés " 1 " dans l'une des listes figurant à l'annexe II (tables B et C) de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

8.3 Critères relatifs à la pédologie

L'examen de chaque sondage pédologique, d'une profondeur si possible de l'ordre de 1.20 mètre, vise à vérifier la présence :

- ∞ d'horizons histiques (ou tourbeux) caractérisés par une accumulation de matière organique non dégradée par l'engorgement permanent du sol,
- ∞ l'apparition de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, due à un engorgement permanent en eau à faible profondeur, caractéristiques des réductisols,
- ∞ l'apparition de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, issus d'un engorgement temporaire du sol,
- ∞ l'apparition de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

L'apparition d'horizons histiques ou de traits rédoxiques ou réductiques peut être schématisée selon la figure inspirée des classes d'hydromorphie du GEPPA (1981), présentée ci-dessous. La morphologie des classes IV d, V et VI caractérisent des sols de zones humides pour l'application de la rubrique 3.3.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Demande d'examen au cas par cas projet de lotissement à Gorcy (54730)

Extrait du "Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides" (MEDDE, GIS Sol, 2013) :

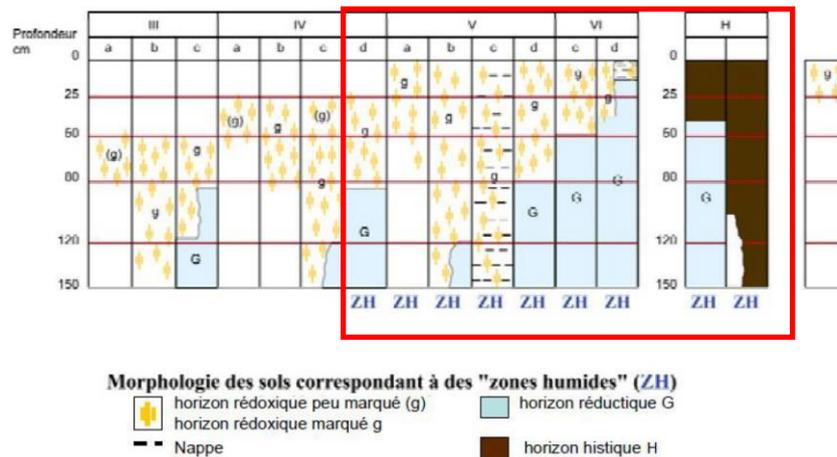


Figure 29 : Caractéristiques des sols de zones humides (GEPPA, 1981)

8.3.1 Prise en compte de la jurisprudence du conseil d'état du 22 février 2017

La méthodologie a été adaptée pour tenir compte de cette jurisprudence : « une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, **que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles.** ».

En conséquence, les sondages pédologiques doivent être réalisés de façon systématique en plus dans les habitats caractérisés comme humides par les relevés de végétation.

8.4 Résultat des investigations zone humide

La zone projet est en prélocalisation des zones humides potentielles (ZHP faible).



Figure 30 : Profil pédologique retrouvé sur le site projet

Deux sondages réalisés aux points les plus bas en limite nord-ouest et en limite sud-est, montre un sol marneux sans trace d'oxydoréduction dans les 50 premiers centimètres.

Ces terrains ne peuvent pas être « humide ».

L'expertise terrain permet de statuer sur l'absence réelle de zone humide réglementaire via le critère végétation ou habitat qui est négatif et le critère pédologique qui est également négatif.

9 Description du projet et du parti d'aménagement provisoire

Un projet de découpage parcellaire en 30 lots (CF. Figure 4) est déjà à l'étude (projet non figé) afin d'encadrer l'aménagement global du secteur en adéquation avec le règlement du PLU.

Il n'y a pas de prescriptions particulières sur le volet environnemental si ce n'est la création d'axes paysagers et la conservation si possible des arbres situés plus au nord-est du projet.

10 Evaluation des incidences du projet

Pour la flore :

Le projet n'a pas d'incidence sur des espèces patrimoniales ou protégées. Les deux habitats recensés ne rentrent pas dans la nomenclature des habitats protégés d'intérêt communautaire ou prioritaire.

Pour les chiroptères :

Il n'y a pas de gîte recensé et pas de possibilité d'installation des chiroptères compte tenu de l'absence de cavités propices. L'étude de la zone concernée par le projet ne semble pas faire apparaître d'enjeux particuliers pour les chiroptères. Ces éléments sont corrélés par les milieux en présence fortement enclavés, déjà impactés par l'activité anthropique. Le projet est en dehors de la zone d'influence des site Natura 2000.

Pour les oiseaux :

Le cortège d'espèces rencontré sur la périphérie de la zone d'étude est typique du paysage périurbain local. Il n'y a pas d'espèces à forte valeur patrimoniale.

La matrice bocagère et forestière conservé en zone A et N du PLU permet de garantir à long terme la préservation d'un paysage adéquat pour ce cortège d'espèces. Les espèces impactées par le projet disposeront d'un habitat de report à proximité.

Pour les insectes :

Il n'y a pas d'habitat favorables pour les espèces protégées sur le site.

Les enjeux sont faibles et portent sur un fond de faune banal.

Pour les reptiles :

Pas un seul reptile n'est contacté. Les habitats « naturels » présents sont trop enclavés et petits pour permettre le développement d'une population de reptiles.

Il n'y a aucune espèce et aucun enjeu.

Pour les amphibiens :

Pas un seul amphibien n'est contacté.

Il n'y a aucune espèce et aucun habitat favorable sur l'emprise projet.

Pas de zone humide, pas de corridors identifiables ou d'habitats hivernaux amphibiens.

Le projet n'aura pas d'impact sur les amphibiens.

Pour les mammifères terrestres :

Pas d'espèces patrimoniales.

Pour les zones humides :

Il n'y a pas de destruction de zones humide réglementaire.

Par conséquent le projet n'a pas d'impact direct ou indirect sur les zones humides ou la ressources en eau.

Les impacts surfaciques :

1,88 ha de terre agricole.

10.1 Incidence NATURA 2000

Les sites Natura 2000 et leur localisation à plus de 20Km de Gorcy ont été détaillés dans le paragraphe 3.1.

Les espèces ayant justifiées la désignation des sites Natura 2000 (espèces listées au FSD) sont inféodées à des biotopes particuliers : pelouses xériques, grottes, milieux aquatiques, zones humides, boisement ou vastes étendues bocagères. Ces habitats et ces espèces ne se retrouvent pas sur la zone projet à Gorcy.

L'avifaune inventoriée est commune pour ce type de milieu rudéral périurbain et ne correspond pas aux espèces listées dans le site Natura 2000.

Même si les chiroptères peuvent être détectés en transit le long de la lisière forestière de l'autre côté de la RD172, la zone projet ne constitue pas un habitat particulier.

Compte tenu de :

- l'éloignement et de la déconnexion hydraulique de la zone projet vis-à-vis des zones Natura 2000,
- de l'absence d'espèces ou d'habitat d'espèces du FSD sur l'emprise projet,

Le projet n'aura aucune incidence sur le réseau Natura 2000 français et belge et ne compromet pas les objectifs de gestion et de développement de ces sites.

11 Assainissement, gestion des eaux pluviales et eaux usées

Comme prévu dans le règlement du PLU pour la zone 1AU, les réseaux EP et EU seront séparatifs. Les rejets du lotissement se feront par des branchements sur les réseaux communaux existant en bordure de voirie.

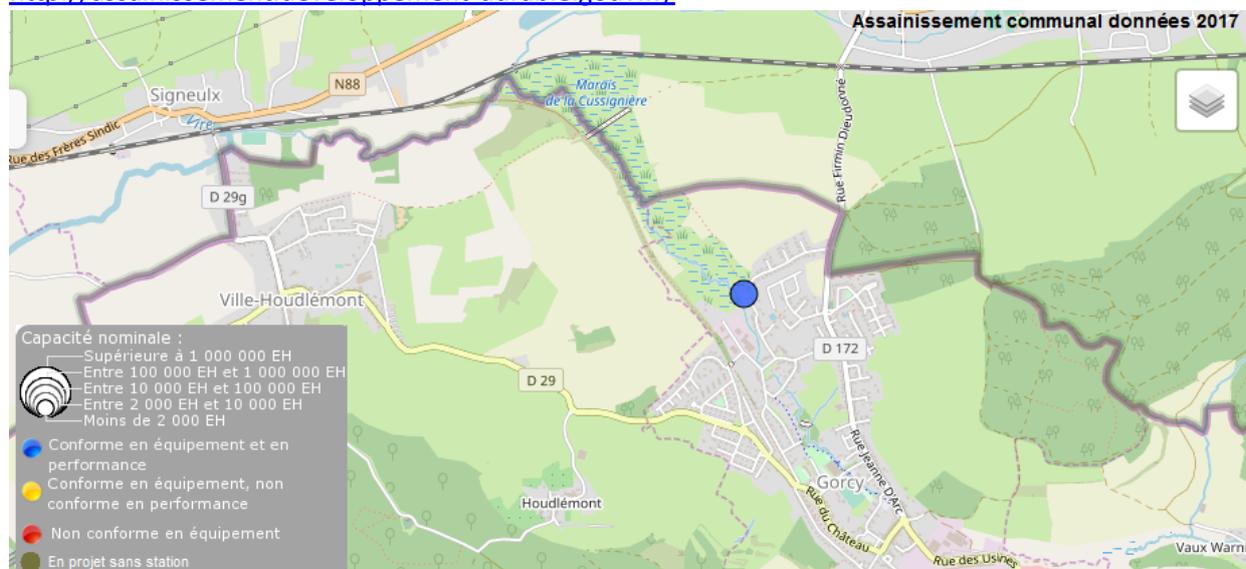
Les gestionnaires de chaque réseau acceptent le branchement et les ouvrages de transfert et de traitement sont suffisamment dimensionnés pour traiter les rejets et flux issus du projet.

- **Gestionnaire EU** : Communauté d'AGGLOMERATION DE LONGWY - assainissement collectif : régie inter-communales
- **Gestionnaire EP** : Régie communale

Un porteur a connaissance loi sur l'eau sera fait au service DDT instructeurs de la police de l'eau pour valider le projet et les plans de recollements.

Fonctionnement de la station d'épuration :

<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>



GORCY

Description de la station

Nom de la station : GORCY (Zoom sur la station)
Code de la station : 025423400061
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : GRAND-EST
Département : 54
Date de mise en service : 01/01/1977
Service instructeur : DDT 54
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE GORCY
Exploitant : COMMUNE DE GORCY
Commune d'implantation : GORCY
Capacité nominale : 4000 EH
Débit de référence : 700 m3/j
Autosurveillance validée : Validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement approprié
 + Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 020000154234
Nom de l'agglomération : GORCY
Commune principale : GORCY
Tranche d'obligations : [200 ; 2 000 [EH
Taille de l'agglomération en 2017 : 1715 EH
Somme des charges entrantes : 1715 EH
Somme des capacités nominales : 4000 EH
Liste des communes de l'agglomération :
 COSNES-ET-ROMAIN
 GORCY

Chiffres clefs en 2017

Charge maximale en entrée : 1715 EH
Débit entrant moyen : 632 m3/j
Production de boues : 3.61 tMS/an

Destinations des boues en 2017 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2016

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : RHIN-MEUSE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet GORCY
Nom du bassin versant : B423054C

Zone Sensible : La Meuse
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 23/11/1994)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 23/11/1994)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2018 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2017

Conforme en équipement au 31/12/2017 : Oui
Conforme en performance en 2016 : Oui

Respect de la réglementation en 2016

Respect de la réglementation en 2015

Respect de la réglementation en 2014

Respect de la réglementation en 2013

Respect de la réglementation en 2012

Respect de la réglementation en 2011

Figure 31 : Fiche de la station d'épuration de Gorcy

ANNEXES

Annexe 1 : Descriptif des risques recensés sur la commune	52
--	-----------

Annexe 1 : Descriptif des risques recensés sur la commune

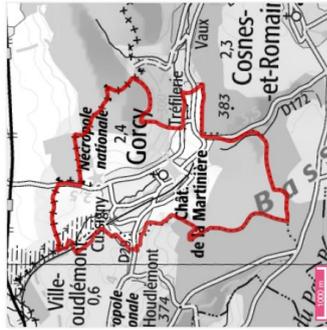
GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Descriptif des risques
Édité le 27/02/2019 à 13h50

Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERNMT) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation

Information sur la commune:
54730 - GORCY



Informations sur la commune

Norm : GORCY
Code INSEE : 54234
Commune dotée d'un DICRIM : Non
Code Postal : 54730
Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Région : Grand est
Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 2 (détails en annexe)
Population à la date du 22/01/2009 : 2429

Quels risques peuvent impacter la localisation ?

Mouvements de terrain Effondrement, Glissement	Retaillements des sols Aléa moyen	Cavités souterraines indéterminé, naturelle	Séismes	Installations industrielles	Secteurs d'information sur les Soils (SIS)
			1 - TRES FAIBLE		

INONDATIONS

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à Risque important d'inondation - TRI
Commune exposée à un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non

Atlas de Zone Inondable - AZI
Localisation exposée à un Atlas de Zone Inondable : Non

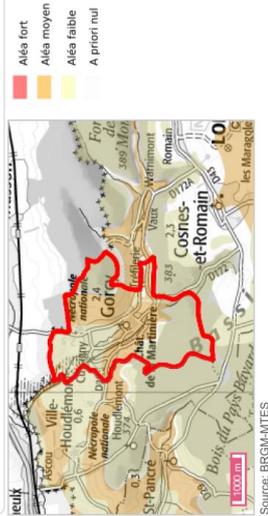
RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoque un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétraction ou « retrait des argiles ».

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Commune exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : OUI

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).



Source: BRGM/MTE

LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux : Non

INONDATIONS (SUITE)

PROGRAMME DE PRÉVENTION - PAPI

Commune faisant l'objet d'un programme de prévention (PAPI) : Non

INONDATIONS (SUITE)

Informations historiques sur les inondations

24 événements historiques d'inondations sont identifiés dans le département MEURTHE-ET-MOSELLE (Affichage des 10 plus récents)

Date de l'événement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national		
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels(€)	
24/12/2001 - 04/01/2002	Barrage,Crue nivale,Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu	inconnu
24/02/1997 - 24/02/1997	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	inconnu	inconnu	inconnu
31/12/1994 - 27/01/1995	Écoulement sur route,Crue pluviale (temps montée indéterminé),rupture d'ouvrage de défense,Nappes affleurantes	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu	inconnu
30/11/1993 - 27/01/1994	Crue pluviale (temps montée indéterminé),rupture d'ouvrage de défense,Nappes affleurantes	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu	inconnu
07/04/1983 - 12/04/1983	Barrage,Nappes affleurantes,Crue nivale,Ruissellement sur route,Crue pluviale (temps montée indéterminé),rupture d'ouvrage de défense	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu	inconnu
04/04/1983 - 27/05/1983	Crue pluviale (temps montée indéterminé),Nappes affleurantes,Écoulement sur route	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu	inconnu
27/12/1947 - 16/01/1948	Crue nivale,Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures),rupture d'ouvrage de défense	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu	+3G
24/12/1919 - 28/01/1920	Crue nivale,Crue pluviale (temps montée indéterminé)	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu	inconnu
16/09/1852 - 20/09/1852	rupture d'ouvrage de défense,Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures),Crue nivale	inconnu	inconnu	inconnu
31/01/1784 - 27/03/1784	Crue nivale,Crue pluviale (temps montée indéterminé)	inconnu	inconnu	inconnu

INONDATIONS (SUITE)

LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Inondation : Non

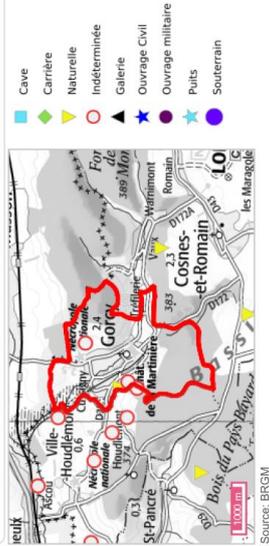
CAVITÉS SOUTERRAINES

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionnée par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES CAVITÉS SOUTERRAINES ?

Mouvements de terrain recensés dans la commune : Oui

La carte représente les cavités présentes dans votre commune.



LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

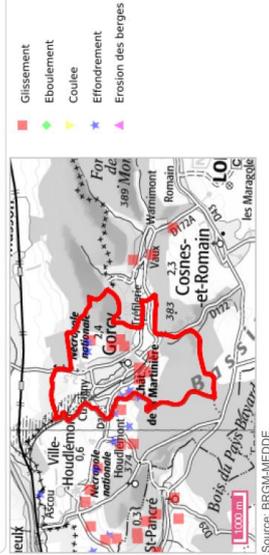
MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans la commune : Oui

Cette carte illustre l'ensemble des mouvements de terrain recensés dans votre commune.



LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

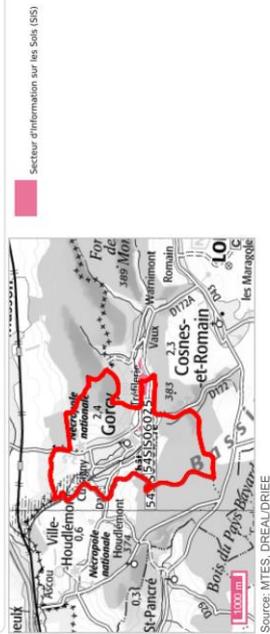
Votre commune est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : Non

POLLUTION DES SOLS, SIS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS (SUITE)

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS)?

Présence de Secteurs d'informations sur les Sols (SIS) dans la commune : 2

Sur cette carte sont indiqués les Secteurs d'information sur les sols (SIS) publiés par l'Etat. La carte représente les SIS de votre commune. Les SIS recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement.



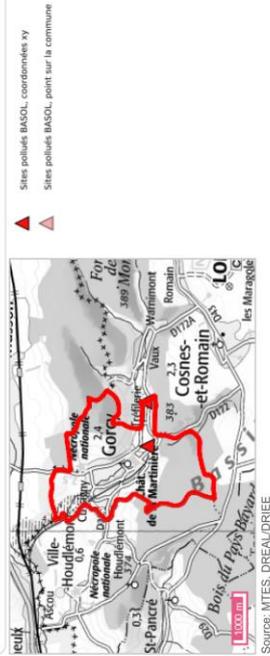
POLLUTION DES SOLS, SIS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

LA COMMUNE COMPORTE-T-ELLE DES SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

Commune exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués : 2

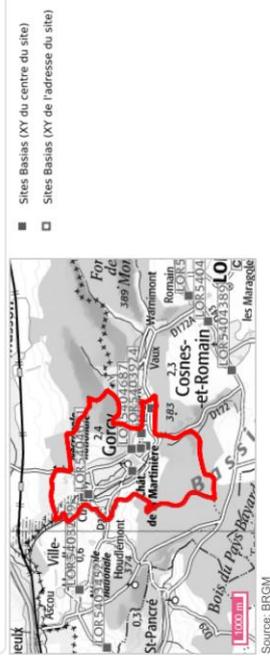
Sur cette carte, sont indiqués les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. La carte représente les implantations de votre commune.



LA COMMUNE COMPORTE-T-ELLE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans la commune : 10

Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.... La carte représente les implantations de votre commune.



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES (SUITE)

LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRT Installations industrielles : Non

CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

LA COMMUNE EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Canalisations de matières dangereuses dans la commune : Non

INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

LA COMMUNE EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Installations nucléaires situées à moins de 10km de la commune : Non
Installations nucléaires situées à moins de 20km de la commune : Non

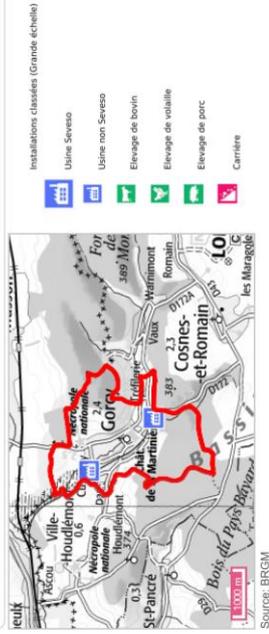
INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

Nombre d'installations industrielles dans votre commune : 2

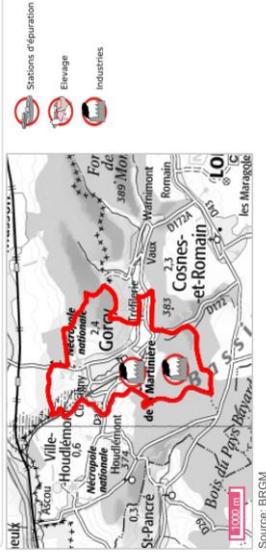
Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes dans votre commune.



LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre commune : 1

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes dans votre commune.



Catastrophes naturelles

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 2

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
54PREF19990308	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
54PREF20171189	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983

RADON

?

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

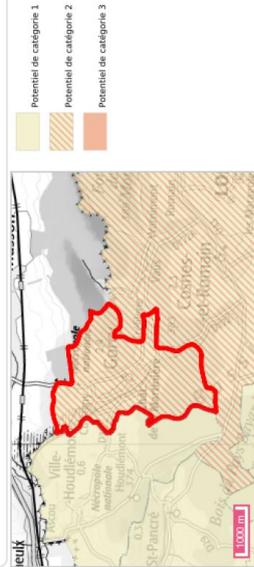
Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE VOTRE COMMUNE ?

Le potentiel radon de votre commune est : potentiel de catégorie 2 (moyen)

?

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne préjuge en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



Source : IRSN

Pour en savoir plus, consultez le site de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire sur le potentiel radon de chaque catégorie.